

Le sol est notre plus grande force

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

Nos cultivateurs vont-ils encore rester en arrière des autres?

Nos politiciens provinciaux voudraient les empêcher de bénéficier des avantages offerts par Ottawa, en vertu de la Commission Fédérale d'organisation des marchés (Marketing Board)

MANOEUVRE QU'IL FAUT DENONCER

Dans Québec nos cultivateurs comptent apparemment bien peu dans l'économie de la nation, du moins aux yeux des dirigeants politiques de notre chère province!

Les fonds votés pour aider l'agriculture sont gaspillés pour maintenir ou engraisser des journaux qui s'appliquent à empêcher les cultivateurs de se bien renseigner, mais on répond "qu'il n'y a pas d'argent" aux cultivateurs qui ont grand besoin d'un crédit agricole ou de maintien à la terre.

La coopération agricole et son avancement sont sacrifiés aux intérêts d'un groupe de commerçants qui ont l'avantage de compter dans leurs rangs un député ami du régime, etc. etc.

Tout cela peut être considéré affaire d'interprétation ou de compréhension de nos dirigeants en rapport avec l'importance de l'agriculture. Mais ce qui est pire, c'est que ces mêmes dirigeants de notre province qui lésinent pour aider efficacement les cultivateurs, ne se gênent pas pour se mettre en travers du gouvernement fédéral qui veut, lui, réellement aider les cultivateurs de tout le pays, ceux de notre province comme d'ailleurs, en prenant les moyens nécessaires, même les moyens radicaux exigés par les circonstances. Et c'est à ce triste et dégoûtant spectacle que nous assistons présentement.

On discute actuellement à Ottawa le bill No 51, prévoyant la création d'une Commission fédérale pour l'organisation des marchés (Marketing Board). Ce bill vise à réglementer la vente des produits de la ferme, afin de mettre un terme à la concurrence que se font les producteurs, à régulariser la production, à améliorer la qualité des produits agricoles, à réglementer l'exportation, à préparer et à promouvoir la coopération entre les producteurs de manière qu'ils puissent réaliser pour eux-mêmes une partie des bénéfices qui s'en vont actuellement aux intermédiaires.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute que tout cela soit de nature à aider les cultivateurs, même à sauver bon nombre d'entre eux de la ruine. Mais que voyons-nous? A Ottawa, l'Opposition libérale — députés de Québec en tête, même des députés de comtés ruraux comme M. Martial Rhéaume et autres célébrités — fait de son pire pour empêcher l'adoption de ce bill ou du moins jeter du discrédit sur la mesure.

Notre Premier Ministre de Québec, l'hon. Taschereau, y est même allé de sa déclaration, lui aussi, pour empêcher qu'Ottawa vienne en aide aux cultivateurs. Est-ce donc un contraste insupportable que cette action d'Ottawa comparée à l'inaction provinciale?

Parlant du bill No 51, l'hon. Taschereau, dans sa communication aux journaux la semaine dernière, déclarait ceci:

"Je ne connais pas de pire coup porté à l'unité du Canada et à l'esprit qui a présidé à l'établissement de la Confédération."

El plus loin:

"Les intérêts les plus primordiaux de la province courent non seulement un risque, mais sont en danger."

Déclaration extraordinaire! En effet, le danger est grand: Ottawa veut aider la classe agricole et le gouvernement de Québec en tremble au plus profond de sa fausse sécurité!

A défaut d'autres arguments raisonnables, on invoque la constitutionnalité. Mais qu'on n'abuse pas de cet argument et qu'on prenne garde! Si on prétend empêcher l'aide fédérale d'arriver aux cultivateurs de notre province en alléguant la constitutionnalité, il n'est pas impossible que nos cultivateurs soient plutôt disposés à envoyer la constitutionnalité au diable pourvu qu'ils aient l'aide dont ils ont besoin pour échapper à la ruine qui les guette.

La déclaration de l'hon. Premier Ministre de Québec suinte le mesquin et unique souci d'empêcher, coûte que coûte, un gouvernement adverse de gagner l'estime de la population agricole qu'il entend favoriser. Ah! politique! Basse et mesquine politique! pendant combien de temps encore continuera-t-on ainsi à se sacrifier les intrinsèques vitaux de l'agriculture? Quand les cultivateurs se décideront-ils à secouer le fardeau que tu fais peser sur la classe agricole?

Ce qui est le plus à craindre, c'est que notre gouvernement provincial, par ses fonctionnaires, adopte une résistance passive à la législation fédérale. On en bloquera l'application par tous les moyens possibles, afin de pouvoir continuer à crier: "Vous voyez, Ottawa n'aide que les provinces de l'Ouest." La vérité, c'est que la loi est faite pour toutes les provinces, mais tandis que les autres gouvernements provinciaux auront coopéré de leur mieux à l'efficacité de la loi fédérale, le nôtre aura sournoisement, par tous les moyens, avoués et inavouables, empêché nos cultivateurs d'en tirer parti.

A ce propos, nous partageons entièrement les craintes du député de Dorchester, M. Onésime Gagnon, qui déclarait l'autre jour à la Chambre des Communes que le Premier Ministre de Québec n'oserait pas refuser l'application de la loi fédérale dans notre province, mais s'en tiendrait plutôt à une résistance passive.

"On peut s'opposer de deux façons à une loi, disait M. Gagnon. On peut lui opposer une résistance active ou une résistance passive. Je soupçonne que M. Taschereau n'osera pas rappeler sa loi No 243 (loi autorisant la mise en vigueur dans la province de la loi fédérale du Marketing Board), mais opposera à la législation fédérale une résistance passive en donnant le mot d'ordre au ministre de l'Agriculture de la province de Québec, aux agronomes et à tous les agents de la province de prendre des mesures pour empêcher les cultivateurs, ainsi que les pêcheurs et les marchands de bois, les éleveurs, les marchands de fruits et légumes, de s'organiser afin d'activer la création de nouveaux débouchés, pour réorganiser leur production, pour améliorer la qualité de leurs produits et, enfin, de prendre des mesures pour recueillir un prix plus rémunérateur pour leurs produits agricoles et industriels."

Et nous ne sommes pas le seul avec M. Gagnon à avoir cette crainte. A preuve l'appel du Président de l'Union Catholique des Cultivateurs, M. Albert Rioux, qui, dans un article la semaine dernière, exhortait les cultivateurs de Québec à se grouper afin de bénéficier comme ceux des autres provinces de l'aide fédérale pour la mise profitable de leurs produits sur les marchés.

Après avoir parlé des pouvoirs conférés à la Commission fédérale d'organisation des marchés, ou Office des débouchés

commerciaux, selon une autre traduction de l'expression Marketing Board, M. Rioux écrivait:

"Nous n'avons pas peur des pouvoirs conférés à l'Office, pourvu que le personnel soit compétent, représente les producteurs et non des intérêts particuliers. Mais nous craignons que les cultivateurs de notre province soient trop lents à profiter des avantages de cette législation. Il est évident que les agriculteurs des autres provinces vont s'organiser immédiatement. Les producteurs de notre province paieront pour financer l'entreposage et la vente du blé de l'Ouest, des fruits de la Colombie canadienne, des pommes de terre du Nouveau-Brunswick et des produits agricoles variés de l'Ontario."

Et plus loin M. Rioux se demandait:

"Le bill 51 travaillera-t-il pour ou contre l'agriculture québécoise? La réponse est à nos agriculteurs. Qu'ils profitent de cette occasion pour s'organiser s'ils ne veulent pas que leurs concurrents des autres provinces prennent sur eux une avance décisive!"

Cette loi de Marketing Board n'oblige pas les cultivateurs à disposer de leurs produits de telle ou telle façon, mais leur permet de s'organiser en disposant de la façon qu'ils jugeront leur être la plus profitable. On voit qu'il suffirait d'empêcher les cultivateurs de se grouper pour diminuer sinon anéantir les bons effets de la loi.

Nous avons devant nous le The Ontario Grower, en date du 10 avril, journal agricole publié à Hamilton, Ontario. En page 2, nous trouvons l'annonce suivante que nous traduisons:

"Les associations ou les groupes de producteurs qui désirent obtenir des renseignements sur le projet de loi actuellement étudié à la Chambre des Communes, peuvent obtenir des orateurs qui exposeront bien la question à leurs assemblées en s'adressant à l'Ontario Grower's Markets Council."

"Cette loi importante concernant la distribution des fruits et légumes canadiens doit obtenir l'adhésion de tous les cultivateurs."

El au bas de cette annonce on lisait:

"On obtient des renseignements complets en s'adressant à C. W. Bauer, secrétaire de l'Ontario Grower's Markets Council."

On voit par là qu'en Ontario on s'organise déjà pour bénéficier des avantages offerts par la loi fédérale. Dans Québec, on déclare la loi inconstitutionnelle et attentatoire aux droits des provinces et on s'y oppose. Voilà la différence.

Eh bien, nous croyons de notre devoir de mettre les cultivateurs en garde contre cette nouvelle tactique politique dont ils seront encore appelés à faire les frais. Et parodiant le Hands off Québec de l'hon. Taschereau, nous disons à nos politiciens de Québec: "Get out the way". "Reculez-vous et laissez l'aide offerte par le gouvernement fédéral arriver jusqu'aux cultivateurs de notre province, que vous avez négligés et qui ont autant besoin d'aide que ceux des autres provinces."

Nous demandons donc aux cercles et organisations agricoles de faire savoir à leurs députés respectifs qu'ils font mieux de cesser leur opposition au bill No 51, à cette mesure destinée à aider l'agriculture.

En lisant dans le Hansard les discours à la Chambre des Communes, nous trouvons certaines déclarations que plusieurs députés seraient peut-être en peine de justifier vis-à-vis des électeurs de leur comté. Nous aurons l'occasion d'en recueillir.

Disons pour terminer que l'ancien ministre de l'Agriculture sous le gouvernement King, l'hon. Motherwell, s'est prononcé en faveur de la loi du Marketing Board. L'hon. Motherwell est peut-être de tous les députés libéraux le seul qui s'y connaisse aussi bien en agriculture et le fait qu'il soit favorable au bill No 51 en dit beaucoup sur les motifs de ceux qui s'y opposent. Laissons ceux-là à leur ignorance ou à leur mesquinerie politique et préparons-nous à profiter de la législation fédérale.

Donat-C. NOISEUX

Notre loi électorale

Quelques amendements à y apporter

Jamais dans l'histoire du monde les peuples n'ont eu aussi peu confiance dans la justice de leurs administrateurs, si on en juge par ce qui se passe chez nous. Nous ignorons ce qui se passe dans les pays où l'on a changé de régime; on nous vante le fascisme, le nazisme, et d'autres formes de gouvernement, mais nous ne sommes pas prêt personnellement à désirer un changement de régime bien que nous désirions certains changements de nature à l'améliorer.

Nous n'avons pas l'intention d'étudier aujourd'hui toute la question, mais nous voudrions soumettre ce que nous croyons être la base de toute amélioration en vue d'une meilleure administration. Dans tous les milieux on a plus ou moins confiance aux gouvernements, qu'ils soient fédéral, provincial ou municipal. On prétend qu'il se fait beaucoup de détournements, qu'il s'y exerce beaucoup de protection induite; enfin, que la principale préoccupation des administrateurs n'est pas de protéger le peuple, la société, mais bien de se protéger eux-mêmes et leurs amis, et de travailler plutôt pour les intérêts d'un parti et de ses bailleurs de fonds que pour celui du peuple. Nous croyons qu'il y a beaucoup de vérité dans tout ceci, et ce qui y contribue pas peu, c'est d'entendre les administrateurs eux-mêmes et ceux qui en dépendent répéter souvent que le gouvernement n'est pas apte à administrer un crédit agricole, ou tout autre organisme dont le peuple a absolument besoin. S'il en est ainsi, c'est qu'il y a quelque chose à changer, c'est que les hommes qui sont là ont d'autres choses en vue que l'intérêt général — cela probablement malgré eux — c'est qu'il s'est glissé dans notre rouage administratif quelque chose qui en paralyse le mécanisme.

C'est de ce quelque chose qu'il faut s'occuper, et pour notre part, nous prétendons que ce qu'il faut combattre, c'est le coût trop élevé des élections. Les dépenses élevées occasionnées forcent nos représentants à trop se préoccuper de se rembourser de leurs dépenses d'élection, et à trop se préoccuper également de se créer des fonds pour les élections futures.

Nous considérons tous nos députés comme d'assez bonnes gens, mais nous considérons également qu'ils sont paralysés par le fait qu'ils sont trop redevables au parti qui les a fait élire, et qu'ainsi ils ne peuvent pas rendre les services dont ils sont capables.

Nous allons plus loin, nous croyons qu'il leur est très difficile de rester honnêtes.

Il faut donc s'occuper de remédier à cet état de choses. Il sera bientôt présenté à Ottawa des amendements à la loi électorale. C'est donc le temps de s'occuper de cette question des élections, et nous sommes surpris qu'aucune de nos organisations qui ont ou se donnent pour mission de suggérer les mesures utiles ne s'est encore occupée des réformes possibles à la loi électorale.

Si les amendements qui s'imposent étaient adoptés à Ottawa, nous aurions de grandes chances qu'ils se généralisent au provincial et au municipal.

M. Camillien Houde arrive à la tête de l'administration de Montréal avec une popularité inconnue jusqu'ici dans l'histoire politique de notre province. On se réjouit dans beaucoup d'endroits du fait qu'il ne paraît s'inspirer, dans ses actions, que de ce qui peut faire l'affaire de la population. S'il est ainsi libre, c'est dû au fait que son élection n'a été financée par aucun parti politique ni par aucune organisation financière. Les quelques fonds dont il a pu disposer ont été souscrits par petits montants et par des amis qui avaient plus besoin d'une bonne administration que de faveurs particulières.

C'est donc à ceci qu'il faudrait tendre, et c'est en vue d'y arriver que nous suggérons les changements suivants à notre loi électorale fédérale:

1. Le vote obligatoire. — Il se dépense des montants considérables pour décider les gens à voter, et aussi pour les transporter aux polls. Un certain nombre ne se préoccupe de rien, et ne vont pas voter. S'ils étaient obligés de voter, ils se mettraient au courant des questions afin de donner un vote conforme à leurs intérêts, parce

Partie de sucre chez Laurent Barré

Depuis déjà plusieurs semaines, on nous téléphone et on nous demande quand aura lieu la partie de sucre de M. Laurent Barré.

C'est devenu un événement que beaucoup de cultivateurs attendent avec anxiété, et chaque année l'assistance est toujours de plus en plus considérable. Il y a lieu de croire que cette année encore il y aura de la visite de Montréal.

Si M. Barré était un député comme les autres, ses électeurs auraient raison de le préférer à cause de la belle fête de sucre qu'il donne chaque année. Il viendra peut-être un temps où avant de voter, les cultivateurs se demanderont si le candidat de leur choix a une sucrerie.

Comme par le passé, M. Barré n'invite personne en particulier, mais tous seront les bienvenus.

Le "Bulletin des Agriculteurs" est heureux du privilège exclusif de faire savoir à ses lecteurs que LA FÊTE DE SUCRE CHEZ LE DÉPUTÉ DE ROUVILLE AURA LIEU DIMANCHE, LE 6 MAI. A DIMANCHE!

qu'ils auraient conscience d'accomplir un acte important;

2. Le gouvernement devrait payer les dépenses nécessaires des candidats. — Tout le monde sait que les dépenses des candidats sont ordinairement payées par des fonds qui ont été soutirés sur des contrats et différents autres moyens qui, en définitive, sont une charge pour l'Etat, ou bien sont une cause de maladministration. Les trop nombreuses assemblées qui, sont tenues ne se font pas pour éclairer le peuple, mais bien pour l'aveugler, et il serait préférable qu'elles soient remplies au plus tôt par un programme écrit et adressé aux électeurs, ce qui serait bien moins coûteux. Les dépenses jugées absolument nécessaires pourraient être basées sur le nombre de voteurs et le nombre de polls, elles ne seraient pas élevées, et pour éviter un trop grand nombre de candidats de paille, le dépôt pourrait être élevé considérablement afin de n'avoir à payer que pour des candidats sérieux, ce dont le peuple ne se trouverait que mieux;

3. Sous peine de disqualification, les candidats ne devraient pas pouvoir recevoir de souscription plus élevée que \$25 d'une même personne ou d'un même groupe. — Une bonne administration peut amplement valoir un tel montant, c'est-à-dire que le député n'aurait pas à le rembourser. Actuellement la souscription est ordinairement faite par un parti, et le représentant abdique ainsi toute liberté, ou bien, si elle vient d'un individu ou d'une institution financière, c'est en vue de se rembourser par des faveurs qui, en définitive, sont toujours payées par le peuple;

4. La publication de la liste des souscripteurs, du montant donné par chacun, ainsi que la publication des noms de ceux à qui ces argent ont été donnés et pour quelles fins. Un grand nombre de gens payés en temps d'élection n'accepteraient rien si leur nom devait être livré à la publication. Il est très important de savoir qui a aidé à l'élection d'un député ou d'un échelon, car ceci peut expliquer certaines attitudes.

On dit qu'en ce temps de crise il faut recourir aux grands moyens, mais ce que nous suggérons ici n'est rien qui sort de l'ordinaire, mais plutôt une tentative qui améliorerait certainement un état de choses que tous reconnaissent comme ne pouvant pas toujours durer, car si les administrateurs ne sont pas libres, il est impossible que nous soyons bien administrés.

Nous suggérons donc à tous les cercles et clubs de toute sorte d'étudier cette question, et de faire part de leurs vues à leur député à Ottawa. Le temps pour exprimer nos volontés, c'est à la veille de la présentation d'un projet de loi, ce n'est pas lorsque la loi est adoptée comme il arrive ordinairement.

Oscar GATINEAU

Comment aider les colons

Nos lecteurs ont pu lire, la semaine dernière, en tribune libre, une correspondance de M. Pierre Blais, colon à Val d'Espoir et père de neuf enfants. Ce n'est pas le cri d'un révolutionnaire, c'est la demande d'un colon qui voudrait pouvoir vivre sur son lot avec sa famille. Il ne paraît pas certain du succès à cause de toutes les erreurs qui se commettent dans ces régions, et qui font beaucoup de tort aux colons qui ont si peu de force de résistance. Il exhorte les dirigeants à la justice et à l'abandon de la partisanerie politique dans les régions de colonisation.

Il suggère entre autres choses, que les primes aux colons soient augmentées au lieu de donner du secours direct. Nous appuyons cette suggestion à deux mains. Ce qui importe c'est d'aider les colons résidents, et la meilleure manière

Une causerie de M. Godbout

L'importance du marché domestique pour nos cultivateurs

M. Adélard Godbout, ministre provincial de l'Agriculture, était lundi l'hôte d'honneur de l'Association des anciens élèves de l'École des Hautes Etudes commerciales, à un déjeuner à l'hôtel Place-Viger. Il a parlé de l'importance du marché domestique pour les cultivateurs de la province. M. Armand Viau présidait et a présenté le conférencier.

M. Henry Laureys, directeur de l'École, a remercié M. Godbout; il a dit que l'agriculture ne doit pas être considérée comme une industrie mais comme un mode de vie, que pour trouver des débouchés à nos produits il nous faudrait peut-être plus de représentants à l'étranger et que nous devrions avoir un ministère des questions économiques.

Outre ceux qui ont déjà été nommés on remarquait à la table d'honneur: MM. Edouard Montpetit, Léon-Mercier Gouin, Gérard Parizeau, Joseph Laporte, Rosario Messier, Félix Desmarais, Rogar Smyth, Léon Lorrain et Jean Valliquette; dans l'assistance, on pouvait voir aussi M. Albert Rioux, président de l'Union catholique des Cultivateurs.

Le marché régional

Voici un résumé de la causerie de M. Godbout. Le ministre de l'Agriculture pense que le marché régional doit, pour le moment, être le but de nos cultivateurs. L'exportation de nos produits sur les marchés étrangers ne lui paraît pas susceptible d'un grand développement prochain pour deux raisons: le marché régional suffit pour le présent et notre production est trop diversifiée. Mais pour que nos produits se vendent sur le marché régional il faut qu'ils s'adaptent à ce marché et que le consommateur de chez nous préfère nos produits aux produits de l'étranger.

Notre agriculture doit rester fa-

de leur aider, c'est de leur donner suivant le travail qu'ils accomplissent.

Nous avons devant nous les rapports des deux dernières années fiscales. Les primes ont été diminuées considérablement depuis ce temps-là, et cependant, durant l'année écoulée entre le 1er juillet 1932 et le 30 juin 1933, les secours directs ont été de \$96,583.23 plus élevés que les primes. Les primes se sont élevées à \$791,213.23 et les secours directs à \$887,796.52. Ces secours se répartissent comme suit: familles secourues, \$275,288.27; gains de semences, \$161,756.09; secours directs sous la loi de l'aide aux chômeurs, \$450,752.16. On pourrait donc doubler les primes accordées durant l'année 1932-1933, et les primes qui ont été diminuées considérablement, et il n'en coûterait pas plus cher. La suggestion de M. Blais mérite donc d'être étudiée.

De plus, il serait important de voir à ce que toutes les primes aillent à des colons résidents au lieu d'être distribuées dans les vieux comtés et à des colons non résidents dans les pays de colonisation. On dit que certains amis ne se contentent pas de piller les lots, ils se font de plus payer des primes de défrichement pour s'éviter de payer des droits de coupe.

Le fait que durant l'année 1931-1932 il a été inscrit 36,079 lots sur lesquels il n'y avait que 11,423 lots avec résidence, et durant l'année 1932-1933, 40,356 lots ne comprenant que 11,545 lots avec résidence, montre que le tour a été appris par un grand nombre et nous croyons qu'il est temps d'y voir. Inspecter 25,811 lots sans résidence comparativement à 14,545 avec résidence est une preuve évidente qu'il y a de la fraude, au détriment des vrais colons.

Les braves colons sont trop dans le besoin pour gaspiller ainsi l'argent qui leur est destiné.

Oscar GATINEAU

Est-ce si bieu?

Nous publions dans une autre page un communiqué du Bureau de Publicité et de Propagande du Ministère de l'Agriculture de la province de Québec, daté du 19 avril 1934. Ce communiqué a vivement piqué notre curiosité parce qu'il donne comme en exemple le cercle agricole d'une paroisse que nous connaissons bien et que nous avons toujours considérée comme la moins organisée, au point de vue agricole, des quatre paroisses agricoles où nous avons vécu.

Nous sommes bien d'accord avec M. Godbout que: "Nos cercles agricoles n'ont pas été constitués dans le seul but de permettre à leurs membres de retirer des octrois du gouvernement. Ils ont été formés pour rapprocher les cultivateurs, pour leur permettre d'étudier en commun les problèmes agricoles du jour et les soutenir dans leur marche vers le progrès". Nous sommes bien convaincu que les fondateurs de ces cercles agricoles dans notre province n'avaient pas du tout en vue la distribution des octrois du gouvernement mais plutôt le rôle que jouent aujourd'hui l'U.C.C. et nos syndicats et coopératives. Ces

dernières organisations sont devenues nécessaires parce que les cercles agricoles avaient dévié de leur but.

Nous sommes vraiment étonné que le ministère de l'Agriculture et le Bureau de publicité citent en exemple une paroisse qui n'a pas eu de coopérative et n'a pas pu se maintenir un cercle de l'U.C.C. On aurait pu donner en exemple une foule de paroisses où l'organisation agricole est beaucoup plus avancée que dans la paroisse de Wickham ouest. Tout au plus cette paroisse pourrait être une récompense aux dirigeants de la paroisse pour leur fermeté à n'engager les cultivateurs dans rien qui pourrait ne pas profiter au parti au pouvoir à Québec.

Un cercle agricole qui est la seule organisation paroissiale, et qui ne compte que 73 membres sur 194 cultivateurs, ceci n'est certainement pas un modèle. De plus un certain nombre sont devenus membres parce qu'on leur a laissé entendre que leurs fils devenant membres du cercle de jeunes agriculteurs, ils recevraient du gouvernement un sac de patates de semence ainsi qu'un sac d'engrais chimique. Ceci est tellement vrai que ce cercle dans lequel étaient entrés plus de 75 membres a ensuite été forcé par l'agronome à en réduire le nombre à environ 25, parce qu'il y avait trop d'enfants du village ainsi que plusieurs dans la même famille et de ces enfants aussi jeunes que huit ans. Ce serait une erreur de croire qu'à Wickham on n'a pas eu en vue les octrois du gouvernement.

Toute publicité changera peu de chose à Wickham tant que les dirigeants seront aussi préoccupés de la politique qu'ils le sont actuellement. Qu'il suffise de mentionner le fait d'un quelconque qui s'est abonné au Devoir et qui l'a retourné l'année suivante pour reprendre le Canada.

Là où Wickham mérite des félicitations, c'est peut-être pour l'assistance aux conférences organisées par le cercle agricole dans le cours de l'hiver. Ce fut une surprise dans la paroisse, car on y était si peu habitué à pouvoir grouper les cultivateurs. Mais encore là on pourrait citer 100 paroisses dans les provinces où on fait mieux que cela depuis déjà longtemps. Une paroisse voisine de Wickham est un vrai modèle d'organisation agricole, et le Bureau de publicité du ministère de l'Agriculture devrait penser que de la publicité semblable a un peu de valeur chez ceux qui ne sont pas au courant de ce qui se passe dans la paroisse donnée en exemple, mais pour ceux qui en savent quelque chose, ceci est de nature à diminuer la confiance que l'on peut avoir dans ces publications.

En terminant, nous souhaitons que la paroisse de Wickham se rende vraiment digne des éloges que l'on veut bien lui adresser en organisant au plus tôt et un cercle de l'U.C.C. et une coopérative, ou syndicat. Alors, et alors seulement, à notre avis, les cultivateurs d'une paroisse méritent des félicitations. A moins que ce ne soit pas aux cultivateurs que l'on veuille faire de la publicité!

Oscar GATINEAU

TRIBUNE LIBRE

Les bûcherons

Pointe au Bouleau
Le 14 avril 1934

Monsieur le directeur,
Je viens encore une fois solliciter l'hospitalité de votre excellent journal, pour donner, comme d'habitude, l'opinion de mon humble opinion sur les conditions faites aux bûcherons et spécialement ceux de Baie-Trinité, Côte Nord.

J'ai travaillé comme bûcheron à cet endroit depuis le 20 septembre 1933 jusqu'à la fin de février 1934. J'ai bûché beau temps, mauvais temps, dans le bon comme dans le mauvais bois, j'ai 20 ans d'expérience comme bûcheron, ce qui, je crois, me donne la compétence voulue pour juger la situation.

D'abord est-ce que les bûcherons sont assez payés pour faire le bois tel que demandé? Sans hésitation, je dis non, car ne recevant que \$1.50 la corde et étant obligé de payer 60 cts., de pension par jour, ces hommes, à moins d'être des experts, ne peuvent faire d'argent. Il faut être bon homme pour bûcher une corde de bois en moyenne tous les jours, vu que le bois est très mauvais et qu'il faut avoir une corde de bon bois abattre trois fois plus d'arbres qu'il en faudrait normalement. En plus, le bûcheron est obligé de piller son bois à la souche et à la gare à lui, si les branches ne sont pas coupées et bien rangées. En déduisant le prix de la pension du dimanche qui n'est pas diminué, le tabac et le peu de vêtements qu'il faut aux bûcherons pour travailler, il lui reste assez souvent rien.

S'il se trouve beaucoup de travailleurs qui font plus qu'une corde de bois par jour, il y en a un bon nombre qui en font beaucoup moins. Est-ce par paresse? Je ne le crois pas bien qu'en certains milieux on ose le croire. Je suis plutôt d'opinion que ces gens ont été trop gâtés par l'assistance publique, et les trop fameux secours directs. Habituellement sans secourir, ils voudraient travailler peu, pour gagner beaucoup, c'est justement le contraire qui arrive c'est pourquoi plusieurs bûcherons se découragent et découragent les autres. Ils s'en prennent même à Dieu que l'on blasphème comme jamais par là. Ils s'en vont dans d'autres camps pour en entraîner d'autres au découragement. Bien entendu, il ne s'agit pas de la majorité des travailleurs. J'ai constaté que ceux qui, comme moi, ont travaillé dans le même chantier sans murmurer (chialer) ou jalouser son voisin, compagnon plus adroit qu'eux, ont toujours réussi à gagner quelque chose.

Si les bûcherons ne sont pas assez payés, je crois que cela dépend qu'il y a trop de contracteurs qui, par compétition, signent des contrats à vil prix et par la suite ne peuvent satisfaire les justes exigences des bûcherons. Les compagnies ne devraient donner leurs contrats qu'à ceux qui sont connus, et ont assez d'influence et de compétence pour engager des hommes d'endurance reconnus pour qu'ils puissent faire face aux débâcles qui les attendent sur la Côte Nord. Alors il n'y aurait pas autant d'étrangers qui décourageraient les bons hommes. Le gouvernement devrait voir aussi à ce que les compagnies emploient un peu plus de bois qui n'est presque pas rouge. Cela aiderait certainement les bûcherons et mènerait aux lieux dominés par les résiers. A tout événement, je crois que la crise des chantiers est semblable à la fameuse crise économique, on la constate bien, mais heureusement celui qui trouvera un remède assez puissant pour la guerre.

Assurément ce ne sera pas votre luthin à résoudre.
Veuillez, Monsieur le directeur, recevoir mes remerciements anticipés.
René SAVARD

Il faut des meilleurs salaires pour les bûcherons

Saint-François d'Assise,
avril 1934

Monsieur le directeur,
Veuillez-vous avoir l'obligeance de me donner une toute petite place dans votre tribune libre? C'est à propos des bûcherons ayant été longtemps bûcherons, je sais par expérience qu'avec les salaires actuels un homme ne peut arriver à subvenir aux besoins d'une famille en travaillant très fort.

Payer votre abonnement à son échéance, c'est aider le "Bulletin des Agriculteurs à travailler davantage pour la classe agricole."



"J'ai été sept mois à ne pouvoir travailler,"

dit M. Durançon, et que, par suite, j'ai souffert de mauvaise digestion, de vomissements, de nervosité, de palpitations. Rien ne semblait pouvoir me soulager et j'étais désespéré. C'est alors que je voulus essayer les PILULES MORO. Je fus surpris de l'amélioration obtenue grâce à ce remède, qui a augmenté mes forces et amélioré ma digestion. Je suis maintenant un tout autre homme." Edmond Durançon, autrefois, 146, 3me avenue, Lachine, P. Q.

La meilleure arme dans la lutte pour la vie est une bonne santé. Vous pouvez retrouver des muscles solides, des forces, du courage, de l'énergie en prenant les PILULES MORO, spécialement préparées pour les Hommes par la Cie Médicale Moro, 1566, rue Saint-Denis, Montréal, et recommandées dans les cas de: Épuisement, troubles d'estomac, maux de reins, rhumatisme, fatigues, maux généraux (lorsque ces troubles ont pour cause l'affaiblissement de tout le système). Partout ou par la poste: 50c. la boîte ou 3. \$1.25.

PILULES MORO

POUR LES HOMMES.

Il n'y a plus d'honnêteté

St-Armand Station,
28 avril 1934

M. le Directeur,
Mon abonnement est échu le 1er mai et ça me ferait bien de le recevoir de plus recevoir le Bulletin des Agriculteurs. Il coûte si peu cher que malgré les temps difficiles, chacun doit se faire un devoir de le payer.

Vous qui connaissez cependant la situation des cultivateurs, plus ça va, plus nous allons vers la ruine.

Cet automne, je pense bien qu'il y aura un grand nombre de cultivateurs dans le chemin, c'est-à-dire chômeurs.

Le beurre est descendu à 21 cts la livre et les œufs à 12-15 cts la douzaine. Plusieurs cultivateurs achètent le foin à \$14.00 la tonne et le gru à \$28.00. Au prix que nous vendons, nous allons dans le chemin assez vite.

Hier nous avons acheté du gru, et le marchand prétend que le foin qu'il soit baissé de 5 cts les 100 livres va faire beaucoup de bien.

Ce sont les tristes qui mentent tout et les gouvernements devraient y voir. Nous payons le blé \$1.50 le cent livres et nous vendons les œufs de 12 à 15 cts; nous allons en faire de l'argent cet été.

J'espère que les temps reviendront comme autrefois si les gens peuvent devenir plus justes. C'est tout les mêmes qui ont l'argent et il n'y a plus d'honnêteté.

Veuillez me croire votre sincère ami dévoué pour la classe agricole.

Joseph CHOQUETTE

Une délivrance

N. D. de Stanbridge, 20 avril 1934

M. le Directeur,
Le résultat des élections municipales de Montréal a délivré les deux classes les plus importantes de la société.

MM. Taschereau et Godbout ont tremblé et sont restés craintifs par le résultat du vote municipal à Montréal. Merci, Messieurs les ouvriers, au nom des cultivateurs, vous nous avez délivrés des moqueries de ces messieurs car nous étions impuissants.

Durant la session le ministre Godbout avait présenté un bill faisant mine de vouloir protéger les producteurs de lait ainsi que les consommateurs par une commission ayant le pouvoir de fixer les prix. MM. Godbout et Taschereau ont rayé les deux clauses qui protégeaient les cultivateurs et les ouvriers après que le dernier eut trouvé quelqu'un pour faire la lutte à la mairie contre M. Camillien Houde, l'homme le plus populaire que Montréal ait jamais eu.

Agissant de la même manière envers les deux classes laborieuses, tel qu'ils ont toujours fait avec dédain, le résultat du vote les a changés. Ils ont appris que le peuple sait agir lorsqu'il est outragé; il l'a montré à Montréal. M. Godbout a fait faire un autre bill plus complet, le Bulletin des Agriculteurs l'a félicité, pour ma part je ne le fais pas. S'il faut frapper ces messieurs pour avoir justice, nous ne leur devons rien.

Nous avons appris par le Bulletin des Agriculteurs qui défend toujours les cultivateurs, que le très hon. Bennett et son ministère aident à ce que les députés à Ottawa soient à préparer un projet de crédit agricole qui va sauver les cultivateurs endettés, et M. Taschereau fait mine de faire le pigeon. Laissez-le faire. M. Bennett, les cultivateurs sauront reconnaître ceux qui les protégeront.

Maxime COUPAL

Félicitations à M. Houde

Causapscal, le 16 avril 1934

Monsieur le Directeur,
Vous trouverez ci-joint \$1.00 pour paiement de mon abonnement au Bulletin des Agriculteurs, je suis un peu en retard, ce n'est pas négligence, mais le manque d'argent.

L'argent se fait assez rare chez les cultivateurs que si on avait besoin d'un sou pour faire son signe de la croix, on serait obligé d'abandonner sa religion. Je tiens beaucoup à mon Bulletin des Agriculteurs et tous les cultivateurs devraient le recevoir.

Je demande un petit espace dans votre tribune libre, car je voudrais féliciter M. Camillien Houde et de son bon travail et de son courage d'avoir remporté une si belle victoire dans Montréal, cette victoire fait faire une grande amère à nos petits organisateurs du parti libéral dans nos campagnes, eux qui ont chanté que M. Houde était mort et mort pour toujours. Cependant, ils se trouvent bien trompés; M. Houde est resuscité dans Montréal, avec une force de lion. Il rapporte la plus belle victoire qu'on n'a encore jamais vue dans la province. M. Houde est aujourd'hui à Montréal et il sera bientôt dans la province.

Que M. Camillien Houde laisse faire le rouge et le bleu, qu'il se présente à la province avec le parti ouvrier; les cultivateurs et les résidents de notre province sauront le reconnaître pour l'homme du peuple et on lui fera remporter la même victoire aux prochaines élections que celle de Montréal.

Je dois aussi remercier les électeurs de Montréal d'avoir rendu à M. Houde une aussi belle victoire, je dois féliciter tous les gens de Montréal et leur dire qu'ils ne sont pas des gens pour se faire bourrer le crâne deux fois. Il nous ont débarrassés le chemin et ont démontré aux électeurs de la province qu'il y a dans la personne de M. Camillien Houde la plus grande capacité d'homme ici au Canada pour gouverner.

On voit dans nos campagnes une foule de petits crânes qui étaient bourrés à propos de M. Houde et qui ne sont pas capables de s'empêcher de le dire. On entend déjà chanter depuis les élections de M. Houde qu'ils ne veulent plus de rouge ni de bleu; nous en sommes tous rassasiés. On fera tous comme les électeurs de Montréal, on se jettera dans les bras de l'homme qui nous débarrassera du fardeau des millionnaires qui écrasent le bas peuple avec leurs lois et leurs taxes de toutes sortes.

Frank BELLAVANCE,
Causapscal, P. Q.

Propos d'un libéral intelligent

X... 23 avril 1934.

Mon cher M. Noisieux,
J'ai la vôtre depuis deux jours me demandant si je suis encore correspondant agricole. Oui, monsieur, et j'ai demandé La Terre de Chez Nous avec Le Bulletin des Agriculteurs. Ces journaux se ressemblent beaucoup. Le Bulletin est plus politique, mais je l'admire quoique étant libéral. Je suis heureux de vous dire que je ne suis pas assez aveuglé pour ne pas voir les défauts des gouvernements quand ils sont aussi bien déclarés que vous le faites, vous et les autres qui écrivent dans le Bulletin des agriculteurs. J'aime cela, c'est de nature à nous éclairer sur l'administration de notre province et savons mieux à quel nous en tenir. Continuons ainsi, on ne vous en fera pas de reproche.

J'inclus un dollar en renouvellement de mon abonnement, pareil comme si je n'avais pas la Terre de Chez Nous, et cela en reconnaissance des services que vous rendez à la classe agricole de la province. Merci.

Je vous écrirais bien d'autres choses au sujet de politique, mais je ne peux pas à présent. Je ne veux pas que mon nom paraisse sur aucune chose politique, mon intérêt est en jeu, donc, tout ce que je vous écris et que je vous écrirai peut être considéré comme confidentiel.

M. Noisieux, si j'avais été capable d'introduire le Bulletin des agriculteurs dans toutes les maisons des cultivateurs je l'aurais fait, mais ils sont tellement à la gêne dans leurs finances, qu'ils se privent de bien des choses. Je vous l'assure, si ce temps-là dure encore un peu longtemps, je ne sais pas ce qu'ils vont devenir. La situation n'est presque pas tenable. Les denrées des cultivateurs qui sont évaluées à \$4.000 et qui sont venues à moi ces jours-ci pour leur avancer quelques dollars pour acheter de la farine disant qu'ils n'avaient pas un dollar pour en acheter et que les marchands ne voulaient pas leur avancer à crédit pour quelque temps. J'ai eu pitié d'eux et leur ai fourni quelques piastres bien que je sois moi-même beaucoup à la gêne dans mes affaires et que leurs taxes municipales et scolaires ne soient pas payées depuis deux ans.

Il y a plusieurs dans ma paroisse qui sont dans cette situation ou à peu près et ce n'est pas facile de les abonner aux journaux, je vous l'assure.

Bien à vous, avec mes meilleurs souhaits, votre bien dévoué,

N.B. — L'auteur de cette lettre nous pardonnera la publication de cette lettre trop intéressante pour ne pas être publiée.

(La Rédaction).

Au pays des mines d'or, le Canton Malartic

La plus haute autorité ecclésiastique du pays, les ministres et les députés de notre gouvernement reconnaissent que la meilleure solution au chômage c'est la colonisation; parce que le défrichement et la culture du sol permettent aux familles de construire un abri, de produire la nourriture, le vêtement et le chauffage.

La politique dite du retour à la terre a permis à quelques centaines de familles de chômeurs des villes de s'organiser pour commencer à produire ce qui est nécessaire à leur subsistance.

C'est déjà quelque chose. Il ne faudrait pas oublier, cependant, que le retour à la terre n'est pas la partie la plus importante de notre politique de colonisation.

En effet si quelques centaines de familles de chômeurs furent placées sur des terres, plus de 3,900 autres, venant principalement de la campagne, se sont fixées soit sur des terres nouvelles, soit sur des terres dans les vieilles paroisses.

C'est le résultat de la politique colonisatrice du gouvernement de Québec qui, par son ministère de la colonisation, aide à l'établissement des Canadiens chez eux.

Dans ce but le gouvernement de Québec paie aux colons des primes de défrichement, de labour; il ouvre des chemins nouveaux, bâtit des écoles, construit des écoles-chapelles, paie parfois pour l'équipement des terres, aide au développement de l'industrie laitière, favorise l'aviation, et s'intéresse à obtenir des compagnies ferroviaires des taux de faveur pour le transport des familles de colons et de leurs effets de ménage.

Cette aide est si efficace et nos régions colonisables offrent tant d'avantages, qu'on est en droit de se demander comment il se fait qu'il y ait encore de cette importance soit si peu connue chez nous, de s'étonner que 4,000 familles seulement aient profité des avantages offerts. Car si, à Montréal, nous avons 48,000 familles de chômeurs, dont une portion considérable vient de la campagne, il en est de même dans les autres villes et jusque dans les paroisses agricoles de notre province.

C'est que nos gens ne connaissent pas leur pays, qu'ils ignorent ce que le gouvernement est disposé à faire, et ce qu'il fait, pour faciliter la prise de possession de notre sol et sa mise en culture payante par les gens de chez nous.

A quelques familles de la campagne, ayant encore quelques centaines de dollars à disposition, nous conseillons d'aller essayer le canton Malartic, en Abitibi.

Situé en bordure d'un beau lac en plein pays minier, traversé par deux rivières, ayant un sol riche, fertile, couvert d'une forêt avec de longues étendues en brûlé de défrichement facile; traversé par de bons chemins d'auto, desservi en plus par une ligne de bateaux, le canton Malartic offre aux colons l'avantage d'un marché exceptionnel pour tous les produits de la ferme.

Des terrains avantageux comme ceux de Malartic, il en est en quantité au pays des mines d'or québécoises.

Et par ses certificats de colon,

le Service de colonisation, au chemin de fer National, à Montréal, facilite le voyage de ceux qui veulent visiter ces régions en vue de s'y établir et de mettre leurs enfants à l'abri du chômage.

J.-E. LAFORCE

Pommes de terre de semence

PRECAUTIONS À PRENDRE

Voici le moment où vous vous préparez aux travaux du printemps. Une question doit vous préoccuper et vous préoccupe certainement: celle de la recherche de tous les moyens d'améliorer, d'augmenter vos rendements, les rendre plus rémunérateurs, plus profitables.

Pour obtenir des rendements maxima, il faut une bonne semence. Le facteur "choix des semences" est en effet, l'un de ceux qui influent de la façon la plus décisive sur le succès des opérations culturales. Il est la base de l'augmentation des rendements. Ne négligez pas ce facteur et apportez au choix et à l'achat de vos semences de pommes de terre, toute l'attention que mérite cette importante question.

Pour tous vos achats de semences de pommes de terre, rappelez-vous qu'il n'y a seulement que la semence certifiée extra No 1 qui peut être vendue comme patates de semence. D'après la loi, il est interdit d'offrir, de vendre, d'annoncer, d'avoir en sa possession, pour la vente, des pommes de terre décrites ou désignées des noms: patates de semence inspectées, sélectionnées, sans maladies, de choix No 1, extra No 1 ou de tout autre nom laissant croire à l'acheteur qu'elles sont bonnes pour la semence, à moins que ces pommes de terre ne soient dans des sacs ou barils auxquels est solidement fixée une étiquette officielle de certification. Rappelez-vous aussi qu'il ne suffit pas, pour avoir des patates de semence, qu'il y ait une étiquette sur chaque poche; méfiez-vous des étiquettes portant les mots: "Canada No 1", "De choix", "Extra No 1", elles ne vous donnent aucune garantie que ces pommes de terre sont bonnes pour la semence; cette semence peut, le plus souvent, contenir 100 pour cent de maladies à virus ou de dégénérescence telles que mosaïque et enroulement des feuilles. Exigez toujours de vos vendeurs les étiquettes officielles de certification du ministère fédéral d'Agriculture, indiquant de façon claire et précise, le nom de la variété, le numéro du producteur, le numéro et la date de l'inspection, ainsi que la loi les y oblige d'ailleurs.

Les étiquettes officielles de certification pour les pommes de terre de semence sont de couleur verte pour la variété "Montagne Verte", de couleur jaune pour la variété "Irish Cobbler", et blanche pour toutes les autres variétés.

N'ayez qu'une médiocre confiance dans les autres étiquettes; elles indiquent que les pommes de terre ne sont bonnes que pour la consommation. Ne croyez pas davantage aux affirmations de certaines circulaires ou annonces et aux attestations élogieuses; le plus souvent elles sont mensongères et ne reposent sur rien de sérieux.

En garde contre les vendeurs peu scrupuleux et exigez toujours qu'on vous livre des pommes de terre de semence certifiée portant l'étiquette officielle. Ne vous laissez pas tromper; il n'y a qu'une seule semence certifiée, de même qu'il n'y a qu'une seule étiquette pour les pommes de terre de semence.

B. BARIBEAU,
Inspecteur de district,
St-Anne de la Pocatière.

Les parasites du mouton

Les moutons sont par leur nature et par leurs habitudes, facilement attaqués par les parasites et ils en souffrent les méfaits encore plus sérieusement que les autres animaux domestiques. L'infection parasitaire des moutons est devenue dans cette province un grand obstacle à la réussite de cet élevage, puisqu'une enquête révèle la présence de parasites ou vers dans presque tous les troupeaux. Parmi les plus répandus en même temps que les plus néfastes, l'on trouve le ver d'estomac, l'ascaride, le ver croché, le ver nodulaire, la douve, les coccidies et les vers du poulmon.

Il est admis que nos moutons ne reçoivent l'attention requise alors qu'ils sont laissés à eux-mêmes sous des conditions favorisant le parasitisme. Aussi combien voyons-nous de troupeaux qui ne rapportent guère soit parce que les sujets d'élevage n'ont pas atteint le développement convenable pour qu'ils soient recherchés à l'époque des accouplements, soit parce que les adultes étant amaigris et ravagés par les poux leur laine est de qualité inférieure ou soit encore parce que les sujets de boucherie ne donnent qu'une pauvre carcasse à l'abattoir. De plus, combien de débutants en cet élevage ont connu l'insuccès et se sont découragés dans la suite parce qu'ils avaient obtenu des moutons considérablement infestés de parasites.

Ces vers ou parasites travaillent d'une façon imprévue et trompeuse; bien qu'ils échappent à notre vue, ils poursuivent néanmoins leur marche destructive à l'égard de l'animal. Ils interviennent contre l'assimilabilité des aliments pour suffire d'abord à leur propre existence, ils irritent les organes de l'animal par leur circulation et par leur façon de sucer le sang, ils l'empoisonnent par des toxines qu'ils sécrètent et créent des conditions qui amènent le dépérissement et même la mort dans les cas aigus.

La juste règle du contrôle des parasites chez les moutons réside dans le bon logement, l'abondance d'une saine nourriture, le changement fréquent des pâturages et l'administration d'un vermifuge à des intervalles réguliers.

A cette station, nous avons sensiblement contrôlé l'infection des parasites en traitant nos moutons avec les capsules Néma. Un moment bien approprié de le faire est avant l'arrivée des moutons sur un nouveau pâturage ou dans un logement non infesté. Afin de combattre

Quelle saveur! Quel arôme!



MÉLANGE ORANGE PEKOE pour une occasion spéciale

tre les poux, des baignages à la poudre Cooper leur sont donnés avant la sortie au printemps et avant la rentrée à l'automne. Comme autres méthodes préventives appliquées, les dépôts de fumier infesté ne sont pas laissés dans la cour de la bergerie, la désinfection de la bergerie est faite à la chaux après chaque traitement donné, les moutons sont changés de pâturage périodiquement et le foin est donné dans des râteliers afin qu'il n'adhère pas au fumier. De plus, ni l'entassement des moutons, ni l'interférence des chiens ne sont alloués.

J.-R. PELLETIER
Station expérimentale Sainte-Anne de la Pocatière, Que.

Conseils de la saison

STATION EXPERIMENTALE DE L'ASSOMPTION
LA DESTRUCTION DE LA MOUTARDE SAUVAGE

En ces temps de bas prix, il faut que toutes les récoltes de la ferme, pour ne pas être produites à perte, donnent des rendements maxima. Or l'abondance des mauvaises herbes — et parmi celles-ci la moutarde sauvage — constitue un facteur très important de la diminution des rendements.

Plante annuelle, excessivement rustique, produisant beaucoup de graines dont la maturité s'étend sur une période d'au moins trois mois, la moutarde sauvage a tôt fait d'envahir les champs où on ne lui fait pas une lutte continuelle.

Cette mauvaise herbe est déjà trop répandue dans toute la province ou en maints endroits son emprise s'étend sur des fermes entières. Elle contribue à augmenter le prix de revient des récoltes de deux manières:

1o) En rendant plus dispendieux les sarclages et les binages.

2o) En volant aux plantes utiles l'air, l'espace et la nourriture dont elles ont besoin, ce qui réduit les rendements.

Comme moyens de protéger nos champs contre l'envahissement par cette mauvaise herbe, nous avons les suivants:

1o) N'employer que des semences absolument nettes et exemptes de graines de moutarde.

2o) Veiller à ce que les fumures ne renferment pas de graines de moutarde.

Le criblage des grains renfermant des graines de moutarde s'impose donc, non seulement quand ils sont employés comme semence, mais aussi dans l'alimentation des animaux de la ferme; car la vitalité de la graine de moutarde, comme de beaucoup d'autres graines de mauvaises herbes, peut très bien n'être pas affectée par son passage dans le tube digestif.

Même les grains moulus sont susceptibles, à moins d'avoir subi une mouture très fine.

3o) Voir à ce que la batteuse soit bien nette avant de commencer les battages.

4o) Examiner fréquemment tous les champs, spécialement ceux de céréales et de blé d'Inde et arracher — non pas seulement casser la tige — tous les plants de moutarde qu'on peut y trouver.

Si nos champs sont déjà infestés, la situation est plus compliquée, mais nullement désespérée. L'expérience a prouvé qu'une ferme, même complètement envahie par la moutarde sauvage, peut en être débarrassée en quelques années. Ce-

pendant avant de commencer la lutte il faut se rappeler que les graines de moutarde sauvage ne germent pas lorsqu'elles sont enterrées trop profondément, mais seulement après avoir été raménées près de la surface. Si nous tenons compte de ce fait, il faut admettre que:

1o) Si la jachère est très utile comme moyen de contrôle, elle sera, employée seule, trop dispendieuse. Car il faudrait la répéter plusieurs années, chaque hersage ou labour ne provoquant la germination que d'une partie des graines de moutarde que le sol peut renfermer.

2o) Pour la même raison, les cultures sarclées suivies d'une culture de céréales sont une aide puissante, mais insuffisante.

3o) Pour être efficace, la méthode adoptée doit permettre de détruire, avant sa floraison, la moutarde sauvage croissant dans les cultures sarclées et l'empêcher de se ressemer dans les autres récoltes, spécialement dans les céréales.

Lors de l'établissement de la Station expérimentale de l'Assomption, les champs de cette station portaient une remarquable végétation de moutarde sauvage. La méthode suivante nous a permis, en quelques années, de nettoyer presque complètement la partie de la ferme où il a été possible de l'appliquer rigoureusement.

1o) Toute la récolte est soigneusement criblée et les résidus du criblage — mauvaises herbes et petits grains — sont très finement moulus avant d'être servis aux animaux.

2o) Aucun plant de moutarde n'est toléré dans les cultures sarclées, le long des clôtures et sur les abouts. Ils sont détruits avant ou, au plus tard, dès le début de la floraison. Une attention toute particulière est accordée aux champs de blé d'Inde, où les plants de moutarde que le cultivateur n'a pu atteindre, sont arrachés à la main.

3o) Dans l'avoine, quand ils ne sont pas trop nombreux, les plants de moutarde sont arrachés à la main. Sinon, on pratique des arrosages au sulfate de cuivre. Ces arrosages sont très efficaces puisqu'ils tuent facilement, quand ils sont faits dans de bonnes conditions, quatre-vingt-quinze à quatre-vingt-dix pour cent de la moutarde croissant dans les céréales. Et celles-ci ne subissent pratiquement aucun dommage si la solution cuivrée est appliquée au bon moment et n'est pas trop concentrée.

Le coût de ces arrosages est très minime, variant de \$1.40 à \$1.60 l'acre, quand l'approvisionnement d'eau est à proximité du champ à arroser.

4o) En printemps hâtif, on a souvent avantage à herser, dès que la terre est suffisamment sèche, tous les champs labourés l'automne précédent. Ces hersages provoquent la germination d'une quantité de graines et les plants de moutarde ainsi produits sont détruits par les travaux de préparation du sol lors des semailles.

J.-E. MONTREUIL,
régisseur.

Jusqu'au 22 mars dernier, les bœufs expédiés sur la Grande-Bretagne cette année étaient au nombre de 10,712, contre 7,827 pour la période correspondante de l'année dernière.

Toujours à votre service

Vous qui êtes intéressés dans l'industrie laitière: Nous vendons toutes les machines et ustensiles servant à traiter le lait chez le cultivateur, le laitier et le fabricant de beurre, de fromage et de crème glacée. Notre service et la qualité supérieure de nos produits sont une garantie de satisfaction.

ADRESSEZ VOS DEMANDES A

B. TRUDEL & CIE

304 PLACE D'YOUVILLE

Montréal.

Tél. MARquette 8067

Casier Postal 484

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

Nouvelles des marchés

Animaux vivants

Les offres des animaux vivants aux deux marchés de bœufs de Montréal pour cette semaine jusqu'à date, se totalisent à 1152 bœufs à cornes, 153 moutons et agneaux, 2774 porcs et 3264 veaux.

Les bouvillons de bonne qualité étaient les plus difficiles à vendre et les prix furent 25 sous ou plus, plus bas que la semaine dernière. Les prix des bouvillons de qualité commune à moyenne étaient les mêmes à 25 sous plus bas. La qualité moyenne des bœufs à cornes fut plus basse que celle de la semaine dernière.

Les bons bouvillons rapportaient de \$5.25 à \$5.75, avec huit bouvillons ayant une pesanture moyenne de 1250 lbs, réalisant un haut de \$6.00. La plupart des bons bouvillons rapportaient de \$5.40 à \$5.65. Les moyens donnaient pour la plupart de \$4.50 à \$5.00 et les communs de \$3.50 à \$4.25, avec quelques ventes aussi basses que \$3.00.

Quelques taureaux de choix rapportaient \$5.50. Les taureaux de qualité moyenne se vendaient autour de \$4.50 à \$4.75. Les espèces communes et maigres rapportaient aussi bas que \$2.50. Les bonnes vaches rapportaient pour la plupart \$4.00 — quelques espèces supérieures réalisant \$4.25. La plupart des vaches moyennes se vendait entre \$3.00 et \$3.50 et les communes de boucherie autour de \$2.75. Celles pour la mise en conserve donnaient de \$1.50 à \$2.50. Les taureaux de boucherie rapportaient de \$3.50 à \$4.00 et ceux pour le "bologna" de \$2.50 à \$3.25.

Un taureau de choix se vendait à \$4.25. Entre 5% et 10% des veaux offerts en vente furent pesés aux prix de \$4.50 à \$5.00. Autour de 30% des veaux rapportaient \$4.00 et \$4.25 et quelques suiets légers et très communs entre \$3.00 et \$3.25. La plupart des veaux étaient de qualité assez moyenne et furent pesés aux prix variant de \$3.50 à \$4.00.

Il manquait de pesanture dans les agneaux du printemps. Les meilleurs offerts rapportaient de \$5.50 à \$6.00 chacun. Il n'y avait pas une demande pour les agneaux légers et ceux-ci se vendaient aussi bas que \$2.50 et \$3.00 chacun — quelques agneaux rapportant aussi bas que \$2.00. Les prix des moutons étaient stables de \$2.50 à \$4.00.

Le prix le plus commun des porcs à bacon était \$8.50, nourris et abreuves. Les choix obtenaient \$1.00 de prime par tête. Les porcs de boucherie, les légers et les lourds subirent une coupe de 50 sous du cent livres et les extra-lourds de \$1.00 du cent livres. Les porcs à engrais rapportaient de \$8.60 à \$9.00. Les truies donnaient de \$5.50 à \$6.75.

Oeufs

Les arrivages d'oeufs locaux non triés sont plus abondants que la semaine dernière. Les arrivages venant de l'Ontario sont plus abondants également et des wagons d'oeufs arrivent continuellement de l'Ouest. Toutefois, il se peut que la demande pour l'entreposage absorbe le surplus, ce qui aiderait à maintenir les prix au niveau de ceux d'aujourd'hui.

Des oeufs triés de l'Ontario se

sont vendus sur place aux marchands de gros cette semaine aux prix suivants: catégorie A gros 19-22, catégorie B 17-17 1/2, catégorie C 16-16 1/2. Les charges de wagons se sont vendues aux prix suivants: gros 19-19 1/2, catégorie A moyens 18-18 1/2, catégorie B 17-17 1/2, catégorie C 16-16 1/2. On offre des wagons d'oeufs de l'Ouest pour livraison future aux prix suivants: catégorie A gros 19-22, catégorie B 17-17 1/2, catégorie C 16-16 1/2.

Les marchands de gros cotent les prix suivants aux producteurs et aux expéditeurs de campagne pour les oeufs non triés: catégorie A gros 19-19 1/2, catégorie B 17-17 1/2, catégorie C 16-16 1/2, livrés, caisses renvoyées. Les prix de gros aux détaillants sont les suivants: catégorie A gros 21-22, catégorie B 19-21, catégorie C 17-19, livrés, caisses renvoyées. Les oeufs en cartons d'une douzaine obtiennent 1 c de plus que ces prix. La demande d'oeufs de la catégorie C se maintient bonne.

LES PRIX N'ONT PAS CHANGE A QUEBEC

Québec. — Les arrivages d'oeufs locaux ont été considérables cette semaine et quoique les prix n'aient point changé depuis la semaine dernière, on compte que les prix payés aux points de campagne baisseront de 1 c. par douzaine. Deux wagons d'oeufs de l'Ouest ont été reçus cette semaine. On dit qu'il a été entreposé jusqu'à date un peu plus de mille caisses.

Volailles

Grâce aux négociations que l'on conduit actuellement en vue de la portation, le marché aux volailles habillées a fait preuve d'un ton beaucoup plus ferme cette semaine.

Les prix des poulets habillés sont soutenus, mais ceux des poules sont un peu plus bas.

Les arrivages de volailles en vie ont été plus considérables que la semaine dernière. Les prix de gros étaient les suivants: poules en vie, 5 lbs et plus, 14-16 cts; 4-4 1/2 lbs 12 cts; 3-3 1/2 lbs 10 cts; 2-2 1/2 lbs 8 cts; 1-1 1/2 lbs 6 cts; 1 lb et plus, 4-4 1/2 cts. Les poulets de 2 1/2 lbs et plus ont obtenu 30 cts, de 2-2 1/2 lbs 24-25 cts, et moins de 2 lbs, 20 cts. Les prix cotés pour les volailles habillées sont les suivants: poulets nourris au lait A, 27 cts; B, 25 cts; C, 23 cts; Sélectionnés B, 22 cts; Sélectionnés C, 18 cts.

Produits laitiers

BEURRE

Le marché au beurre a baissé quelque peu ces jours-ci. Les arrivages continuent d'augmenter et sont favorisés jusqu'à un certain point par une assez bonne demande.

Le 28 avril les prix du beurre de Nouvelle-Zélande à Londres étaient de 16.06 à 16.29 cents la livre. Le même jour, à New-York, les prix du gros à mi-gros étaient à 25 cents.

FROMAGE CLASSIFIÉ

Ontario Québec Btes. Btes. Semaine finissant le 28 avril 1934 2,317 70 Période correspondante en 1933 2,890 136

ARRIVAGES A MONTREAL

Semaine finissant le 28 avril 1934 8,901 1,196 Semaine finissant le 29 avril 1933 6,176 1,353 Du 1er mai 1933 580,948 790,899 Du 1er mai 1932 517,503 942,796

En entrepôt à Montréal

30 avr. 21 mars 30 avr. 1934 1934 1934 Btes. Btes. Btes. Btes. Beurre, 5.440 7.807 4.805 Fromage, 58.327 62.675 39.258 Oeufs frais, 6.756 1.046 4.840 d'entrepôts 21.297 29.999 Beurre aux douanes 1.500 6.850

Fruits et légumes

Il est arrivé à Montréal, durant la semaine finissant le 26 avril, 227 wagons de fruits et légumes comparativement à 220 durant la semaine précédente. Il y a eu 17 wagons de pommes dont 8 de la Colombie anglaise et 9 de l'Ontario, ainsi que 2 wagons de poires des Etats-Unis et 16 wagons de tomates dont 9 de Cuba et 7 du Mexique.

Pommes de terre

Québec: par camions, 2 Qué. 1 I. P.E. Abondants, demande modérée, marché un peu en baisse. Qué. Montagnes, 80 lbs, no 1, 90 à 95c, no 2, 85 à 95c. Montréal: par camions, 61 N.B. 11 Qué. Supplies abond., demande modérée, marché soutenu. I.P.E. Montagnes, 90 lbs, no 1, \$1.25 à \$1.30, N.B. Montagnes, 80 lbs, no 1, \$1.05, 15 lbs, belles, Bakers, 20 à 30c., 10 lbs, belles, 18c. Qué. blanches, 80 lbs, no 1, \$1.10, Importées, 1 Bernades, peu abond., demande modérée, marché soutenu. Bermudes, cagot de 50 lbs, \$2.25 à \$2.50, Flo. cagot de 50 lbs, \$2.50 à \$2.75.

Oignons

Québec: abondants, demande modérée, marché soutenu. Ont. Qué., rouges, qtl., no 1, \$2.50, no 2, \$1.75, Ont. jaunes, 50 lbs, gros, \$1.25. Montréal: par camions, 2 Ont. 2 Importés. Abondants, demande lente, marché soutenu. Qué. rouges, 70 lbs, no 1, 70 à 80c. Ontario, rouges, qtl., no 1, \$1.30 à \$1.40, jaunes, qtl., no 1, \$2 à \$2.15, Espagne, Espagnols, caisse de 60 lbs, no 1, \$2.50 à \$2.75, Chili, Espagnols, caisse de 50 lbs, no 1, \$2.25 à \$2.50, Egyptiens, sac de 112 lbs, no 1, \$4 à \$4.50, N. Z. jaunes, caisse de 85 lbs, no 1, \$2.75 à \$3. Ottawa: par camions, Quantité moyenne, demande lente, marché faible. Ontario, rouges, qtl., no 1, \$1.25 à \$1.50, Ontario, jaunes, no 1, 50 lbs, \$1.50, Egyptiens, sac de 112 lbs, no 1, \$4.75.

Le vingt-cinquième anniversaire des retraites fermées

(Congrès à Montréal, les 18, 19 et 20 mai 1934, sous le patronage de S. E. Mgr Gauthier, archevêque, coadjuteur de Montréal).

Vendredi, 18 mai, journée des prêtres. Réunion à la Palestre Nationale (80 rue Cherrier), à 9 h. 30 et à 2 h. 30. Rapports sur les retraites fermées sacerdotales, les retraites fermées pour jeunes gens et pour groupes paroissiaux. Présidence d'honneur de S. E. Mgr Gauthier. Samedi, 19 mai, journée des directeurs de maisons de retraite. Réunion à 9 h. 30, à la Palestre Nationale.

L'après-midi, tous les retraitants sont invités à visiter la Villa la Broquerie, le bureau des retraites fermées au Canada.

Dimanche, 20 mai, journée des retraitants. To A 7 h. 30, messe de communion, suivie du déjeuner et d'une séance d'études.

a) Pour les hommes, au Gesù; b) Pour les dames et jeunes filles au couvent de Marie-Réparatrice; c) Pour les jeunes gens, à l'Immaculée-Conception.

To A 11 h., messe solennelle pour tous, à l'Eglise Notre-Dame, célébrée par S. E. Mgr Cassulo, délégué apostolique. Sermon par S. E. Mgr Papineau, évêque de Joliette.

To A 2 h. 30, deuxième séance d'études par sections, comme le matin.

To A 8 h., soirée de clôture pour tous, dans la salle académique du Gesù, conférence de M. le juge Constantineau, sous la présidence de S. E. le cardinal Villeneuve, O. M. I.

Une causerie de M. Godbout

(Suite de la 1ère page)

mes. Que l'on guide le cultivateur, mais en avant foi en son intelligence, en son esprit débrouillard et patriotique.

Encore une fois, l'étranger exige un standard de qualité invariable et des envois à la fois attrayants et uniformes. Pour que le cultivateur comprenne bien cela, les coopératives doivent accomplir patiemment leur travail d'éducation tout en recherchant les marchés. Même pour le marché domestique, il faut de la coopération, de l'organisation. Montréal peut consumer toute notre production agricole et même davantage. Et pourtant, certaines denrées de nos cultivateurs sont exclues. C'est qu'elles ont déjà été présentées sous un mauvais jour. Il est arrivé que des produits de chez nous, de première qualité, aient été offerts comme venant de l'étranger pour cette raison qu'ils étaient parfaits, tandis que l'on donnait comme produits du Québec des marchandises inférieures.

Des injustices

Encore aujourd'hui, déclare M. Godbout, on rapporte mal les prix du marché. Les patates les meilleures, qui viennent de notre province, sont inscrites et cotées comme venant des Montagnes Vertes. Il faut donc veiller à combattre pareille injustice. Les coopératives demandent que soit observé un système de classification. Le ministre veut que ce système soit de plus en plus sévère, dans l'intérêt même du cultivateur.

Au nombre des injustices dont parlait tantôt M. Godbout, il faut mentionner celle-ci: le miel de notre province se vend à prime à Londres, mais pas à Montréal. C'est dû à un snobisme regrettable, à la négligence condamnable. Notre miel, il est vrai, n'est pas notre principale production. Mais si l'on se livre à sa culture dans toute la mesure du possible, on en pourra tirer d'appréciables revenus.

Pour la plupart des légumes en conserves, c'est la province de Québec qui produit les meilleurs. Ici, il est à propos de dire que le cultivateur de notre province ne demande pas de faveur. Il veut seulement que, sans exclusivisme, à valeur égale on lui donne, sinon la préférence, au moins autant de considération qu'à ses concurrents.

Des coopératives de ventes

Mais si le marché régional, en particulier le marché de Montréal nous suffit, il nous faut le conquérir; il devrait être bien disposé mais il ne l'est guère. M. Godbout cite des cas où les mauvais produits venus de l'étranger sont vendus comme produits de chez nous, et de bons produits de notre province vendus comme importés; c'est le snobisme. Mais il ne suffit pas d'avoir de bons produits, il faut que le marché soit régulièrement alimenté, que la qualité se maintienne. Pour cela, il faut des coopératives de vente bien organisées. Le ministre examine la situation sous ce rapport et il prévoit que dans cinq ans notre province sera couverte de coopératives locales, reliées par des organismes centraux.

M. Godbout termine en disant que le cultivateur, capitaliste au meilleur sens du mot, doit toucher un intérêt convenable sur son capital; et que comme c'est le plus invétéré des capitalistes, il est notre meilleur protection contre les idées de chambardement de l'ordre établi.

Couches chaudes

La meilleure manière de commencer les semences à l'intérieur est de semer dans une couche-chaude; quoique lorsque l'on ne requiert que quelques plantes de chaque variété, une boîte placée dans une fenêtre ensoleillée est suffisante. Une couche-chaude consiste simplement en une fenêtre à châssis posée sur un chermet en bois d'environ 18 pouces de hauteur contenant deux pouces de terre sur une couche de foin finement de cheval, puis un peu de paille. En plein air, et faisant face au sud, creuser une fosse de la même dimension que la fenêtre et d'un pied de profondeur. Dans cet espace, placer le foin. (Si la gelée empêche le creusement, entasser sur le sol). La couche de foin doit être de 18 pouces d'épaisseur et bien pressée, la charpente la maintenant en place. Recouvrir de deux pouces de terre légère, de préférence mélangée d'un peu de sable. Le châssis est ajusté et doit être élevé d'environ neuf pouces au-dessus du sol à l'avant et de 15 pouces à l'arrière, pour permettre à la pluie de descendre et aux rayons de soleil de bien pénétrer à l'intérieur. Au commencement, le sol chauffera vite, mais au bout de 3 jours la température sera descendue à environ 80 degrés, la chaleur convenable. Les journées plus chaudes, il sera nécessaire d'aérer en levant le châssis d'un pouce plus ou moins. Quand les secondes feuilles apparaissent, éclaircir. Environ trois semaines avant de planter en plein air, les petits plants doivent être transplantés dans un châssis froid. Un châssis froid est la même chose qu'une couche-chaude, la seule différence est qu'il n'y a pas de foin qui chauffe. Ici, ces plants sont endurcis avant d'être placés à l'endroit qu'ils doivent occuper dans le jardin. Si les semences sont parties dans la maison, la manière de procéder est la même, le foin n'étant pas nécessaire toutefois. Des boîtes d'environ trois pouces de hauteur sont remplies d'un mélange de sable et de terre légère et placées dans une fenêtre ensoleillée de préférence là où il y a une fenêtre double pour prévenir les courants froids le soir.

La sagesse des règlements sur le classement des porcs, qui sont appliqués par le Ministère fédéral de l'Agriculture, n'a jamais été mise en doute, et tous ceux qui sont au courant de l'industrie se plaisent à reconnaître l'amélioration générale qui s'est produite dans les porcs canadiens.

Calendrier municipal pour mai

A partir du 1er, les cours d'eau municipaux doivent être tenus en bon ordre, jusqu'au 31 octobre. — Art. 505 C. M.

— Le premier lundi, session ordinaire du conseil local. — Art. 112 C. M.

— 8 jours au moins avant le 2ème mercredi, avis public, relativement à la mise en nomination des candidats aux élections municipales, dans le cas où les élections ont lieu dans ce mois. — Art. 237 C. M.

— Le 2ème mercredi, mise en nomination du maire et des conseillers, et présentation des candidats à une élection municipale, quand cette époque est fixée par règlement approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Avant le 15, le secrétaire-trésorier du conseil de comté doit faire un rôle de répartition des montants payables par chaque corporation locale, et leur en transmettre une copie. — Art. 682 C. M.

Deux publications dans la Gazette officielle, de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, et avis de telle vente, tel que transmis par le secrétaire-trésorier de la Corporation du comté des Illes de la Madeleine. — Art. 730 C. M.

— Etat transmis au bureau de la Corporation par les Cies de chemins de fer, donnant la valeur réelle de leurs propriétés immobilières situées dans la municipalité. — Art. 657 C. M.

Note. — Avant le 1er juin, le secrétaire-trésorier doit faire un rapport au trésorier provincial, relativement aux compagnies faisant affaires dans la municipalité. — S. R. 1925, ch. 26 s. 14.

Entretien du jardin canadien

POIS DE SENTEUR

Les pois de senteur seront, les premières fleurs annuelles à être mises en terre. Pour avoir de bons résultats, ils doivent être plantés d'assez bonne heure qu'on peut cultiver le sol. Ordinairement, il y a une couple de jours jusqu'au commencement d'avril; c'est alors qu'il est possible de cultiver la partie la plus ensoleillée du jardin. C'est tout juste l'endroit pour les pois de senteur. Ils réussissent mieux quand les soirées sont plus fraîches et ils doivent être arrosés plus souvent durant la saison sèche. On conseille de les semer en tranchées et de les faire monter sur du net de broche ou des cordes. Ces tranchées sont creusées à un pied de profondeur dans lesquelles on dépose trois ou quatre pouces de fumier ou des feuilles pourries. Sur le fumier, placer trois pouces de belle terre et semer les pois de senteur à deux pouces de distance et à égale profondeur. Graduellement les pluies rempliront le reste de la tranchée, assurant des tiges fortes et d'abondantes racines profondes. Les pois de senteur fleuriront du commencement de juillet jusqu'aux gelées, si les fleurs sont coupées tous les jours. Sinon, il monteront en graine et la floraison cessera. Une bonne semence est essentielle pour avoir de belles et grosses fleurs variées.

PATATES EXTRA-HATIVES

Une récolte de belles patates au commencement de juillet peut être faite dans tout le Canada et c'est sûrement à cette époque qu'elles sont appréciées et rapportent beaucoup d'argent. Une première semence peut être risquée aussitôt que la terre est dégelée. Pour hâter davantage les choses, les patates de semence avant d'être mises en terre, peuvent être placées dans un endroit à l'abri du froid pour recevoir autant de soleil que possible. Bien tôt de beaux bourgeons apparaîtront et si on plante les patates en évitant de les blesser, les tiges traverseront le sol en un jour ou deux.

RACCOURCI

L'on peut gagner de deux à trois semaines si l'on commence les semences à l'intérieur. Parmi les fleurs, il y a les pensées, les reines-marguerites, les oeillets d'Inde, les zinnias, les pétunias, les cosmos, les pieds d'alouette annuels, les giroflées et les mulliers, bien que les pétunias et les reines-marguerites dans les sections plus chaudes du Canada donnent de bons résultats de la semence en pleine terre. Parmi les légumes, il y a les piments, les tomates, les choux, les choux-fleurs, les aubergines, les choux de Bruxelles et brocolis, le céleri et la laitue. Naturellement, quand ces semences sont parties en couches-chaudes en mars et placées à l'extérieur en mai, elles sont bien en avance de celles qu'on sème en pleine terre après que les gelées sont passées.

Quand on dit poulailler confortable pour les volailles, on ne veut pas dire nécessairement un poulailler chaud, mais un poulailler sec, bien ventilé, dont les murs ne suintent jamais.

* * *

Si le Canada se classe septième parmi les pays du globe au point de vue du commerce mondial, il le doit surtout à ses exportations de produits agricoles. Pendant l'année de calendrier 1932, le Canada est venu cinquième pour les exportations, neuvième pour les importations, et septième pour le commerce total parmi les nations du monde. Près de 32 pour cent de ce commerce total étranger et plus de 16 pour cent de son commerce d'exportation en 1932-33 se composaient de produits d'origine agricole.

Avis légal

Province de Québec, District de Montréal, No E-130705

Madame BELLA LERNER, de la Cité d'Outremont, district de Montréal, épouse en communauté de biens de S. Litner, du même endroit.

Demanderesse S. Litner, du même endroit. Défenseur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le 28 avril 1934, Montréal, 28 avril 1934.

N. L. RAPAPORT, Procureur de la demanderesse.

COUR Supérieure

Madame BELLA LERNER, de la Cité d'Outremont, district de Montréal, épouse en communauté de biens de S. Litner, du même endroit.

Demanderesse S. Litner, du même endroit. Défenseur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le 28 avril 1934, Montréal, 28 avril 1934.

N. L. RAPAPORT, Procureur de la demanderesse.

COUR Supérieure

Madame BELLA LERNER, de la Cité d'Outremont, district de Montréal, épouse en communauté de biens de S. Litner, du même endroit.

Demanderesse S. Litner, du même endroit. Défenseur. Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause le 28 avril 1934, Montréal, 28 avril 1934.

N. L. RAPAPORT, Procureur de la demanderesse.

"Offres aux cultivateurs" "Réparations de Clippers (Tondeuses)"

Pour Chevaux, Moutons, Chevaux, etc. Ajustons les "Têtes de Clippers"

NOUS AGISSONS les lames de Tondeuses (Clippers) de toutes marques. Réparons aussi les "Têtes", etc.

AVANTAGEUX de nous envoyer tous vos sets de lames qui ne courent plus, nous les ajusterons et les remettrons en état. Nous vous les retournerons avec nos lames.

PRIN D'AGISSAGE, 25c le set, ou 75c pour des avec prompt service et satisfaction d'ajustage garanti, et faisons l'essai des lames avant l'envoi.

VENDEURS tous les accessoires de clippers de toutes sortes. Lames neuves, \$2.75 le set. Echangeons lames usées contre de nouvelles. Acheteurs peaux de fourrures vertes. Confiez-vous vos besoins à un réparateur expérimenté par maille. Adresse: WILFRED FONTAINE, PIERREVILLE, Qué.

13-14-15-16-17

AGISSONS AUSSI couteaux de bache-vieilles, couteaux, outils, etc.

VENDEURS nouvelle tondeuse "Clipper" combinée pour tondre à la perfection les moutons, chevaux, etc. \$12.00 complète avec 2 sets de lames. Acheteurs peaux de fourrures vertes. Confiez-vous vos besoins à un réparateur expérimenté par maille. Adresse: WILFRED FONTAINE, PIERREVILLE, Qué.

13-14-15-16-17

Petites annonces

TARIF: 50 sous par insertion de 25 mots ou moins; 2 sous par mot additionnel.

HOMMES DEMANDES

Avons besoin d'hommes sérieux, actifs et ambitieux pour détailler 100 Produits Canadiens comprenant Articles de Toilette, Médicaments, Produits Alimentaires et Produits de Ferme. Système Complet. Nos vendeurs actuels font de \$25.00 à \$35.00 par semaine. Nous offrons de bons salaires pour partir ce commerce. Territoire: R. 1925, ch. 26 s. 14.

Agents mandat pour vendre des cravates en soie pour tous. Nous vous vendons à des prix vous permettant de faire 100 p.c. de commission. Ecritez immédiatement pour échantillons GRATUITS et détails. Ontario Neckwear Co. Dept. 351, Toronto-8, Ont. 11-12-29

FEMMES DEMANDEES

Femmes demandées pour faire de la couture à la maison pour nous. Machine à coudre nécessaire. Pas de tenue à faire. Ontario Neckwear Company, Dept. 251, Toronto-8, Ont. 11-12-29

TERRE A VENDRE

90 arpents toute en culture, partie glaciée, partie sablonneuse, à proximité de l'école et de la fromagerie. Bien bâtie. Bonne culture. Pour plus de détails, s'adresser à Arthur Morier, St-Jean-Baptiste, comté Rouville, P.Q. 9-11-30

BEURRERIES et FROMAGERIES

Avons deux fabriques de beurre et deux fabriques de fromage à vendre à de bonnes conditions. V. DIONNE & FILS, St-Georges, Beauce, P.Q. 15-16-17-18

LENTILLES A VENDRE

700 sacs de lentilles noires inspectées et classées No 1. S'adresser à La Société Coopérative Agricole, St-Philippe, comté Laprairie.

ANIMAUX A VENDRE

Bétail Holstein et Canadien, enregistré, tous âges, troupeau accredité. Bonnes conditions. D.E. Noiset, St-Jean-Baptiste, comté Rouville, P.Q. 17-18

CIRE GAUFREE

APICULTEURS, nous saurons votre dire à 12c la livre. Henri Michaud, St-Guilhem, comté Yamaska. 17-18

VERGER DEMANDE

On demande à acheter un verger de 1.500 à 2.000 pommiers, dans comté Rouville ou ailleurs dans région de Montréal. Ecrire en donnant conditions de vente à Casier 15, "Le Bulletin des Agriculteurs", 3, Notre-Dame Est, Montréal.

POUSSINS APPROUVES

La volaille Bray a une vigueur et une force vitale extraordinaires. Jugez-en par ce qui suit: J. Leslie, Georgetown, rapporte qu'un troupeau de 132 poulets Bray a pondu une moyenne de 23 oeufs par semaine en décembre dernier, 20 en janvier, 15 en février — soit 581 oeufs par volaille en 90 jours de la température la plus froide. Elles pondent encore beaucoup. Naturellement des poussins d'un tel troupeau vivent et profitent mieux que l'ordinaire. Demandez par lettre renseignements complets à Bray Chick Hatchery, 36 Clayburn Ave, Ste-Catharines, Ont.

INVENTIONS

Présentées en tous pays. Demandes le Manuel traitant des Brevets, machines, commerce, etc.

MARION & MARION

1240, rue Université, Montréal.

SABOURIN & SABOURIN

AVOCATS R. F. 943

25, rue St-Jacques, SAINT-JEAN, P.Q.

Il n'y a guère que 35 pour cent des crabes dans l'Est du Canada qui soient utilisés pour la production du sirop ou du sucre.

NOUVELLES DES PRIX

8e Cours à domicile de l'U. C. C.

préparé par M. CHARLES GAGNE, B.S.A., professeur à

L'ECOLE SUPERIEURE D'AGRICULTURE DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIERE

(Reproduit de La Terre de Chez Nous, 25 avril 1934)

Les caisses populaire et le crédit agricole

23e LEÇON

LE CREDIT AGRICOLE A LONG TERME PRATIQUE CHEZ NOUS

A) LE CREDIT D'ETAT

Le crédit agricole hypothécaire se pratique entre individus depuis longtemps dans notre pays.

Depuis une vingtaine d'années, les Gouvernements des provinces de langue anglaise d'abord, puis le gouvernement fédéral sont intervenus pour aider à l'établissement de systèmes de crédit agricole à long terme administrés au moyen de commissions à caractère officiel. A l'heure actuelle, il existe, dans le Canada, deux commissions provinciales de crédit agricole, indépendantes d'Ottawa, — celles de l'Ontario et de la Saskatchewan, — et la Commission du Prêt agricole canadien qui opère dans les provinces de la Colombie, de l'Alberta, du Manitoba, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

EN ONTARIO

La Commission du crédit agricole hypothécaire ontarienne ("Agricultural Development Board") a été établie par le gouvernement de Toronto en 1922. Composée de trois membres, elle émet des obligations foncières que le trésorier de la province d'Ontario achète. L'argent obtenu par ces ventes d'obligations de la Commission sert pour les prêts aux cultivateurs dont les demandes d'emprunt ont été approuvées.

D'après la loi, la Commission est autorisée à prêter sur première hypothèque jusqu'à 65 p. c. de la valeur des terrains et bâtiments des emprunteurs. En pratique, la Commission a prêté, de 1922 à 1932, pour environ 43 p. c. de la valeur d'estimation de ces terrains et bâtiments. Pendant les huit premières années de son fonctionnement, les services de la Commission ontarienne n'ont pas semblé intéresser grandement les cultivateurs du Haut-Canada. Depuis la crise, le nombre des emprunteurs a augmenté beaucoup. A la fin de sa dixième année d'opérations, elle comptait autour de 11,200 emprunteurs, soit un peu moins que le sixième du total des cultivateurs ontariens ayant des fermes hypothéquées.

Dans son rapport de 1931, le président de la Commission ontarienne du crédit agricole hypothécaire déclare que les arrérages des emprunteurs sont très substantiels, à cause surtout de la crise. Il croit que sa commission a fait d'aussi bonnes affaires que les autres institutions financières de sa province.

DANS LE QUEBEC

Le crédit agricole hypothécaire d'Etat fonctionnant chez nous est celui dit de la "Commission du prêt agricole canadien".

La loi qui régit le travail de cette commission a été votée par le Parlement d'Ottawa en 1927. Cette loi autorise le choix de trois commissaires par le gouvernement fédéral. Les trois commissaires actuellement en fonctions sont: MM. J.-D. MacLean, commissaire en chef, G.-D. Finlayson et Charles Duquette. Le président d'office de la Commission du prêt agricole canadien doit toujours être, d'après la loi, le Ministre des Finances du Canada.

La Commission du prêt agricole canadien a, entre autres prérogatives, les principaux pouvoirs suivants:

1.—Vendre des obligations du prêt agricole canadien, c'est-à-dire vendre sur les marchés financiers des titres rapportant intérêt comme les titres d'un gouvernement, d'une ville ou d'une compagnie.

2.—Prêter de l'argent aux cultivateurs canadiens sur première hypothèque;

3.—Enfin, posséder des propriétés, les louer, les vendre, etc. A part celui provenant de la vente de ses obligations, la Commission du prêt agricole canadien reçoit encore du capital par le moyen de souscriptions faites par le gouvernement canadien et les gouvernements des provinces où se trouvent les cultivateurs emprunteurs.

Les obligations émises par la Commission du prêt agricole canadien ne sont pas nécessairement garanties par le gouvernement du Canada. Celui-ci peut cependant en acheter pour jusqu'à un montant de quinze millions de dollars.

Pour opérer dans une province canadienne, la Commission du prêt agricole canadien doit y être en quelque sorte demandée par un vote de l'Assemblée législative de cette province. C'est parce que le parlement provincial de Québec a voté, à la demande de plusieurs cultivateurs et de l'U. C. C., une loi d'adhésion au régime du prêt agricole canadien que la Commission dudit prêt opère aujourd'hui dans notre province depuis environ quatre ans.

Dès que le gouvernement d'une province est autorisé par le vote de la législature de cette province à y introduire le prêt agricole canadien, il est nommé une commission provinciale du prêt agricole canadien pour cette province. Chez nous, cette commission est formée par MM. P.-A. Angers, notaire, Fortunat Bélanger et Robert Ness, cultivateurs. M. le notaire Angers est le surintendant du prêt agricole canadien dans notre province, MM. Bélanger et Ness sont ses adjoints.

Les commissions provinciales du prêt agricole canadien et tous leurs fonctionnaires sont soumis à la juridiction suprême de la Commission du prêt agricole canadien, dont le siège permanent est établi à Ottawa.

D'après la loi, le Prêt agricole canadien peut prêter jusqu'à dix mille piastres à un seul cultivateur sur la garantie d'une première hypothèque. Cette hypothèque est prise sur de la terre en culture, à raison de 50 p. c. de la valeur d'estimation des bâtiments. Cette valeur d'estimation est celle établie par les évaluateurs de la Commission.

Les prêts sont consentis seulement pour les fins suivantes:

a) achat de terre à culture,
b) achat d'engrais, de semence, d'animaux, outils, etc.,
c) construction de bâtiments de fermes, drainages,
d) paiement de vieilles dettes,
e) pour des fins agricoles reconnues acceptables par la commission.

Au 31 mars 1933, la Commission du prêt agricole canadien avait versé, dans notre province, en prêts, \$2,892,191.10, contre une valeur de garantie totale de \$10,700,289.00. Ce montant avait été prêté à 1,310 cultivateurs pour une superficie totale de terrain en culture de 196,313 acres.

L'argent avancé par la Commission du prêt agricole canadien se rembourse par annuités, comprenant les intérêts dus et une partie du principal. Par ce moyen, l'emprunteur, après 5, 10, 15 ou 20 ans, se trouve à avoir tout payé, ses intérêts et le principal emprunté.

Dans notre province, l'intérêt payé sur les emprunts faits au Prêt agricole canadien est de 5 p. c.

Pour emprunter du Prêt canadien, il faut d'abord envoyer ou faire une demande à la Commission dont le siège d'affaires est, pour notre province: 2, avenue Chauveau, Québec.

B) LE CREDIT HYPOTHECAIRE PRIVE

D'après le recensement de 1931, dans notre province, 30,84 p. c. de nos fermes étaient hypothéquées, le 1er juin 1931, pour une somme globale de \$96,409,400.00. Comme, à cette date, le Prêt agricole canadien comptait peut-être de 600 à 700 emprunteurs chez nous, on peut dire que nos prêts hypothécaires agricoles sont surtout le fait de l'initiative privée.

Parmi les prêts dus à l'initiative privée, il faut mentionner ceux de certaines caisses populaires. Le cas de la caisse de Ste-Geneviève a déjà été cité dans une leçon précédente, qu'on y réfère.

Dans la loi du prêt agricole canadien on lit, comme paragraphe 3 de l'article 8, les lignes suivantes: "... les prêts sont consentis, soit directement aux cultivateurs, soit par l'entremise de sociétés coopératives locales ou des sociétés de colonisation reconnues ou à la fois directement aux cultivateurs et par l'intermédiaire de sociétés coopératives locales ou des sociétés de colonisation reconnues selon que la province peut en manifester le désir..."

Il y aurait peut-être dans l'application ou la modification de ce

paragraphe un moyen de réaliser une collaboration plus complète et, par suite, plus avantageuse pour l'agriculture entre le prêt agricole canadien et les organisations coopératives de crédit dont les fonds ne peuvent pas être tous immobilisés trop longtemps dans les placements sur hypothèque.

La question mériterait d'être étudiée.

QUESTIONS

- 1.—Quand fut établie la Commission ontarienne du prêt agricole?
- 2.—Quels sont les pouvoirs de la Commission du Prêt agricole canadien?
- 3.—Comment sont remboursés les prêts de cette commission?
- 4.—Pour quelles fins le Prêt agricole canadien prête-t-il?
- 5.—Comment le Prêt agricole canadien trouve-t-il le capital nécessaire à ses opérations?

24e et DERNIERE LEÇON

L'ORGANISATION ACTUELLE DU CREDIT A COURT TERME

La caisse populaire locale est propre à donner surtout le crédit à court terme, à l'heure actuelle. En fait la plus grande part des prêts accordés par les caisses populaires rurales entrent dans la catégorie des prêts sur billets pour quelques mois ou pour deux à trois ans.

Voici comment se pratique le plus souvent l'opération du prêt par les caisses populaires aux cultivateurs. Le solliciteur d'emprunt se présente au gérant et lui expose son cas. Dans une paroisse rurale où chacun connaît toutes les familles de l'endroit, cette démarche est assez simple. On guette le gérant à la sortie de la messe et on lui expose son affaire sans aucune formalité. Là où la population est mélangée et où certains groupes sont peu connus du reste de la population, il faut un peu plus de cérémonies.

Le gérant est censé avoir toujours les renseignements suivants: occupation de celui qui désire emprunter, son état de santé, ses revenus ordinaires, le motif de son emprunt, la valeur de sa propriété, ses dettes, ses hypothèques, ses assurances, les bénéfices de ses polices et le nombre de personnes à sa charge. Même, il est de plus en plus recommandé de faire déclarer ces choses par écrit à l'emprunteur.

Celui qui sollicite un emprunt et donne de mauvais renseignements à l'administration de la caisse s'expose à des sanctions peu intéressantes pour lui.

Le gérant, à moins d'une autorisation spéciale à lui accordée par la commission de crédit, ne peut accepter aucun prêt de lui-même. Il doit toujours soumettre les demandes d'emprunt à la commission de crédit. Les trois commissaires de crédit, après avoir étudié chaque demande et délibéré à son sujet, s'accordent pour la refuser ou l'accepter.

En pratique, toute demande d'emprunt faite par un cultivateur membre de la caisse populaire, en règle comme sociétaire, connu comme honnête, sobre, travailleur, intelligent et pas trop endetté, est toujours acceptée.

La demande acceptée, l'emprunteur doit signer la reconnaissance de dette suivante que l'on appelle souvent, à tort, un billet.

LA CAISSE POPULAIRE DE

(Société régie par la loi des syndicats coopératifs de Québec)

Siège Social: Sainte

Echéance: avril 19

Folio

Sainte le avril 1934

Je, soussigné, reconnais avoir emprunté et reçu de la Caisse Populaire de Sainte la somme de cent et 00-100 piastres portant intérêt de pour cent par année; et je m'engage à rembourser cette somme et à payer l'intérêt dû à ladite société dans de cette date ou plus tôt, si possible, par paiements mensuels de piastres. Un seul paiement en retard rend exigible toute la balance impayée du susdit prêt et l'intérêt dû.

CAUTION SOLIDAIRE

Henri LAZURE

Omer DUBUC

Celui qui signe comme caution solidaire doit lui-même être connu et accepté par les commissaires de crédit.

Si, à l'échéance, l'emprunteur n'a pu faire face à son engagement, il devra en avertir l'administration de la caisse et obtenir un délai.

Nous avons déjà cité (14e leçon) les chiffres des prêts à court et à moyen terme de la Caisse de Sainte-Germaine pour 1930 et pour 1931. En 1932, cette même caisse a prêté, à court ou à moyen terme, \$18,805.00 à 133 personnes. La population totale de la paroisse, en 1931, était de 2,508 âmes. La caisse comptait 745 sociétaires.

A ceux qui trouvent que Sainte-Germaine est un cas spécial et qu'il ne faudrait pas en tirer de conclusions trop hâtives en faveur des caisses populaires comme institutions de crédit agricole, je demanderai d'étudier les cas suivants:

Saint-Méthode, comté du Lac-St-Jean.

Cette caisse a été fondée il y a dix ans. La paroisse, essentiellement agricole, comptait, en 1931, une population totale de 595 âmes. En 1932, la caisse populaire y a avancé sur billets \$4,920.00 à 32 emprunteurs.

Saint-Hermas, comté des Deux-Montagnes.

Paroisse exclusivement agricole ayant, en 1931, une population totale de 941 âmes. La caisse populaire y a été fondée il y a dix-neuf ans. En 1932, elle a prêté \$58,702.00 en 262 prêts.

Sainte-Scholastique, comté des Deux-Montagnes.

Paroisse agricole ayant une population de 1,366 âmes en 1931, et un village dont la population était de 794 âmes. La caisse populaire y a été fondée il y a treize ans. En 1932, elle a prêté \$80,142.00 en 554 prêts.

Saint-Elie-des-Grès, comté de St-Maurice.

Paroisse bien rurale ayant une population de 1,639 âmes en 1931. La caisse populaire, établie depuis vingt-deux ans, y a prêté \$101,165.00 en 1932, en 355 avances.

Sainte-Aurèle, comté de Beauce.

Paroisse de cultivateurs et de colons comptant, en 1931, une population totale de 740 âmes. La caisse populaire, fondée il y a vingt-quatre ans, y a prêté, en 1932, \$3,400.00 à 103 personnes.

Saint-Marcel, comté de l'Islet.

Paroisse de bûcherons, de colons et d'agriculteurs formant une population totale de 1,356 âmes en 1931. La caisse populaire, établie en 1928, y a prêté \$5,644.00, en 1932, en avances à court terme.

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Kamouraska.

Paroisse de bûcherons, de colons et d'agriculteurs formant une population totale de 1,356 âmes en 1931. La caisse populaire, fondée en 1913, y a prêté, en 1932, \$67,512.00 en 425 prêts.

Saint-Bonaventure, comté de Bonaventure.

La caisse populaire, fondée en 1913, y a prêté \$39,657.00 en 1932. Ces huit caisses populaires ont prêté, à part leurs avances à long terme, en 1932, dans des milieux exclusivement ruraux, au delà de \$558,000.00. Et il est bon de remarquer que, parmi elles, une seule fonctionne dans un centre dont la population totale dépasse les 2,000 âmes.

En fait-il plus pour démontrer que la caisse populaire rurale peut être utile ailleurs qu'à Ste-Germaine?

LE CREDIT AGRICOLE A MOYEN TERME

Souvent les prêts des caisses populaires durent deux, trois ou quatre ans. L'emprunteur alors se fait accorder un renouvellement de son prêt pour toute la somme ou pour une partie, et il obtient de la sorte du crédit agricole à moyen terme. Comme dans les opérations agricoles, il survient souvent des retards assez difficiles à prévoir, il est bon que la caisse populaire puisse se prêter à des prolongations de prêts en faveur d'emprunteurs méritants mais malchanceux.

LE CREDIT AGRICOLE COLLECTIF

Certaines caisses populaires prêtent à des organisations coopératives agricoles d'achat ou de vente et cela à des conditions bien commodes pour les membres des coopératives.

En 1931, par exemple, une petite caisse populaire des Cantons de l'Est a avancé, au printemps, l'argent nécessaire à la coopérative agricole de la paroisse pour payer une grosse commande d'engrais chimiques. Les membres de la coopérative ont payé leurs engrais en donnant à la caisse populaire sur chacune de leurs paies mensuelles de boucherie

de l'été suivant un montant suffisant pour rembourser la caisse sans qu'il y parût trop pour eux-mêmes.

Quand les cultivateurs veulent s'entendre entre eux, ils peuvent exécuter très économiquement toutes les transactions financières de leurs coopératives d'achat ou de vente par l'entremise d'une caisse populaire. Celle-ci peut se prêter aux combinaisons les plus variées pour faciliter le remboursement d'un prêt à une coopérative bien administrée.

CONCLUSIONS

La caisse populaire rurale est encore très peu répandue chez nous. Cependant, il est permis d'espérer qu'un jour elle s'implantera dans la plupart de nos paroisses de campagne. Les résultats obtenus par le petit nombre de celles qui rendent déjà des services à nos cultivateurs sont une garantie de la valeur et de la solidité de l'institution introduite chez nous par Desjardins. C'est aux cultivateurs de tirer parti de ses avantages et de préparer eux-mêmes l'affranchissement économique de leur profession en mettant les épargnes de l'agriculture au service de la terre canadienne.

QUESTIONS

- 1.—Que doit faire le cultivateur qui veut emprunter de la caisse populaire?
- 2.—La caisse populaire prête-t-elle à moyen terme?
- 3.—La caisse populaire prête-t-elle aux coopératives agricoles?

Rapport annuel de l'Alliance Nationale

Il nous fait plaisir de constater que le rapport annuel de l'Alliance Nationale démontre que malgré les périodes difficiles que nous traversons cette institution continue à augmenter sa réserve pour le plus grand avantage des sociétaires.

L'actif total de la Société au 31 décembre 1933 est de \$11,746,933.67.

L'actif de la caisse d'assurance - vie au 31 décembre 1933 est de \$ 9,764,047.62

Le passif, y compris la réserve requise est de \$ 5,867,320.15

Surplus \$ 3,896,727.47

L'actif de la caisse des malades au 31 décembre 1933 est de \$ 1,187,412.64

Le passif, y compris la réserve requise est de \$ 378,165.58

Surplus \$ 809,247.06

L'actif de la caisse d'assurance infantile au 31 décembre 1933 est de \$ 52,866.08

Le passif, y compris la réserve requise est de \$ 28,225.47

Surplus \$ 24,640.61

L'Alliance Nationale au cours de l'année qui vient de s'écouler a payé à ses membres, en valeur de rachat, la somme de \$332,525.28; cela démontre que cette grande institution canadienne paie non seulement des bénéfices au décès des sociétaires ou aux membres eux-mêmes lorsqu'ils sont malades ou invalides d'une manière permanente, mais qu'elle fait bénéficier ses membres de leur part de réserve lorsqu'ils sont dans le besoin.



M. Charles DUQUETTE, président de l'Alliance Nationale.

Depuis sa fondation, l'Alliance Nationale a accordé les bénéfices et avantages suivants:

Décès	\$ 6,811,085.67
Pension de vieillesse	1,516,169.67
Invalidité	153,050.00
Dotation	65,148.00
Valeur de rachat	1,604,685.30
Bénéfices additionnels	447,465.58
Décès, caisse d'assurance infantile	13,443.90
Bénéfices de maladie	3,292,804.45
Prêts sur certificats	2,334,807.74
Certificats de participation acquise	270,432.39
Total	\$16,509,092.70

Si nos compatriotes se rendaient bien compte de ce que peut faire la coopération, l'Alliance Nationale compterait un plus grand nombre de membres et posséderait un capital encore plus considérable pour le plus grand avantage de ses membres et de nos compatriotes.

Souhaitons que la lecture de son rapport annuel fasse comprendre aux nôtres l'importance qu'il y a pour eux d'encourager nos institutions nationales.

Communiqué

L'Association philanthropique Les Amis des Franco-Canadiens, étendue à 114 pays, correspondante de 205 journaux de langue française à l'étranger, oeuvre de collaboration internationale pour l'intelligence réciproque des peuples, met en vente, afin d'intensifier dans le monde sa propagande patriotique et pacifique, un timbre dit "de la paix".

Nous exhortons le public à répondre à cette initiative, combien nécessaire et reconfortante, avec l'enthousiasme qu'elle mérite. Le carnet de 20 timbres: 3 francs. En vente au siège, 91, Boulevard Richard-Lenoir, Paris-XIe, France.

engrais chimiques vendus au Canada". Aucun engrais chimique offert en vente au Canada n'échappe à l'inspection et à l'échantillonnage par les agents de la division fédérale des semences qui remplissent leurs fonctions partout où les engrais chimiques se trouvent, que ce soit dans les entrepôts des fabricants ou, comme il arrive plus souvent, en cours de transport chez l'acheteur, dans les hangars de fret, sur les quais, dans les wagons de chemin de fer à destination, ou très fréquemment sur les lots des cultivateurs qui ont acheté l'engrais et qui ont un doute sur sa valeur. Adressez-vous au ministère fédéral de l'Agriculture et vous aurez un exemplaire du rapport de 1932-33.

Trop faible pour travailler

"Pour plusieurs jours durant l'année dernière j'étais au lit souffrant de maux de tête et de manque d'appétit", écrit M. Joseph Côté Ovide, de St-Placide, Qué. "J'étais devenu si faible qu'il m'était impossible de travailler. Un traitement continu du Novoro du Dr Pierre m'a remis sur pied. J'ai 66 ans mais je me porte comme un homme de 40 ans". Ce remède herbacé est devenu célèbre par son excellent effet sur la digestion et l'élimination stimulant et régularisant ces actions organiques importantes et aidant ainsi la nature à édifier un système nerveux robuste et un corps sain. Il est fourni par des agents locaux ou directement par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVEUX

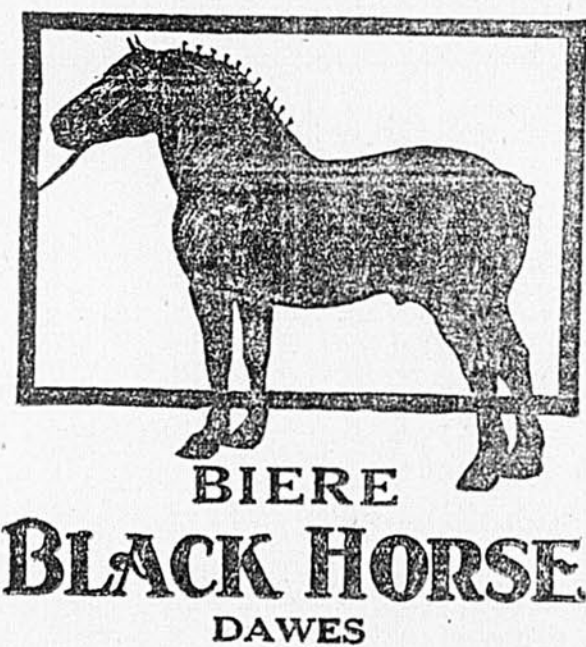
Contre: Toux, Gorge, Bronchite et Souffle. Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier, le sang et faire mourir. Elles débarrassent aussi des vers. Pourquoi vous exposer à perdre votre chevelure par la modeste somme de 50¢? Une bouteille de Toussine prise le printemps et à l'automne assure la santé de votre chevelure. Expédiées FRANCO sur réception du prix: \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph. Dr JOS. COTTEAU, St-Barthélemy, P.Q.

Pour vous cultivateurs ou éleveurs

Régulateur contre le souffle et la gourme — 1 livre, \$1.00; 5 livres, \$4.50 port payé. Poudre à base d'iodure et vermifuge pour renards. Pour le temps de l'accouplement et les tenir exempts de vers toute l'année, sans leur donner de pilules. Boîtes de 2 livres port payé, \$1.50; 5 livres, \$3.75. Biscuits à renards et à chiens. Prix: \$0.07 la livre ou moins suivant la quantité. Biscuits à RENARD, régulier \$0.06 la livre ou moins suivant la quantité.

Poudre pour tous animaux. Désinfectant pour tuer les mouches, poux, punaises, coquerelles, puces à RENARDS. Onguent pour la corne des chevaux. \$0.75. Le meilleur nettoyeur pour les ustensiles de renardiers, laiterie, cuisine, linge compris, etc. Boite 2 livres et demie, \$0.50.

LA CIE DES PRODUITS COMPLEX STE-JULIENNE - MONTREAL



Graines de jardin

(variétés recommandées par le Service de l'Horticulture)

A la demande de sociétés coopératives, nous avons décidé de mettre sur le marché une collection complète des graines de jardin qui sont le plus généralement employées, chaque paquet contenant assez de semences pour les besoins d'une famille ordinaire. Chaque collection comprendra vingt et un paquets et se vendra aux prix suivants:

LEGUMES		PRIX DES COLLECTIONS	
		(21 paquets)	
		(frais de transport payés)	
Betteraves	Laitue	Par maille ou express:—	
Carottes	Ble d'Inde sucré	1 collection	\$ 1.00
Citrouilles	Oignons	10 collections	9.00
Courges	Radis	25 "	20.00
Navets	Tomates	50 "	37.50
Concombres	Choux-Heur		
Choux	Céleri		
Fèves	Tabac		
FLEURS		A nos entrepôts:—	
Alysse		1 collection	\$ 0.90
Calendula	Officinalis	10 collections	8.50
Reine Marguerite (Aster)		25 "	19.00
Zinnia		50 "	36.00
Pois de senteur			

Adressez vos commandes à

Coopérative Fédérée de Québec

Boîte Postale No 399

MONTREAL, P.Q.

CERCLE LITTÉRAIRE

Les Abeilles
SOUS LA DIRECTION DE
Grande SoeurAdieu d'une mère à son fils missionnaire
(A Grand'Mère Abeille)

Tu vas partir, André! Jusqu'à l'heure dernière,
Conserve sur ton front cette céleste ardeur;
Ne sois pas contristé des larmes de ta mère;
Si je pleure en ce jour, oh! va, c'est de bonheur.

En les voyant, ces pleurs, tous disaient: "Pauvre femme,
Son amour n'a pas su le retenir". Hélas!
Moi, sans lever les yeux, je disais en mon âme:
"Taisez-vous, laissez-moi, vous ne comprenez pas".

Oui, mon âme s'élève en ce moment suprême.
Oui, je me sens heureuse et forte... A mon Sauveur
Je peux donc aujourd'hui donner plus que moi-même!
Si je pleure, mon fils, oh! va, c'est de bonheur!

Et cependant la grâce enflamme la nature,
Quand, tout petit enfant, tu bégayais ici,
Quand tu n'étais qu'à moi, jamais, je te le jure,
Ta mère, ô mon André, n'a su t'aimer ainsi.

Vas, sans que je t'arrête, où le Maître t'envoie.
Seigneur, c'est tout mon bien, c'est mon unique enfant,
Il fut pendant vingt ans mon orgueil et ma joie,
Mais vous le demandez... Sa mère vous le rend.

Nul souffle n'a terni sa robe d'innocence.
La voilà devant vous disciple obéissant,
Et plus cher à vos yeux qu'aux jours de son enfance:
Il vous donnait son cœur, il vous offre son sang.

Mon fils, il est au loin des cœurs où l'enfer sème
Le mensonge et la mort; ils sont bien malheureux.
Ils vivent sans amour, et la souffrance même
Vers un Dieu tout-puissant ne sait lever les yeux.

A ces déshérités porte grâce et lumière.
Sois la voix qui console, et la main qui guérit;
Arme-les par la foi, l'amour et la prière,
Et que Satan recule au nom de Jésus-Christ.

La fatigue et le froid t'accablent peut-être;
Tu souffriras, mon fils, et je n'y serai pas.
Mais celui que tu sers est un généreux maître;
Et lui-même à nous suivre a fatigué ses pas.

En leur sombre cachot si la haine t'envoie,
S'ils dressent le bûcher, oh! que mon souvenir
Me mêle pas une ombre à ta céleste joie,
Si tu meurs pour la foi, si mon fils est martyr,

J'irai, fermant l'oreille aux paroles humaines,
Cacher dans le lieu saint mon trésor glorieux;
Sans entendre plus rien du bruit des choses vaines
J'irai, les pieds sur terre et le cœur dans les cieux.

En ces pays lointains que ne puis-je te suivre
Pour l'honneur de mon Dieu, m'exiler comme toi?
Que m'importe à présent de mourir ou de vivre...
Mais vous... l'heure s'avance... ô Dieu, soutenez-moi!

Une minute encore qu'en mes bras je te tiens;
Sens battre sur ton cœur le cœur qui te chérit.
Puis maintenant... laissez une femme chrétienne
Baiser vos pieds sacrés, prêtre de Jésus-Christ.

Envoi de P. Pois Vert.

RAYONS de MIEL

Adieux

A mes chers parents

Lorsque Jésus passait à travers
la Judée chacun s'empressait de
se rendre sur son passage. Un jour
Notre-Seigneur vit venir à Lui un
jeune homme qui lui dit: "Maître,
que faut-il que je fasse?...". Quitte
la famille, les biens, prends la croix
et suis-moi. — Chers parents, Jésus
a frappé à la porte de mon cœur,
et, comme au jeune homme de
la Judée, il m'a dit: "Suis-moi".
Je dois partir... il m'en coûte
beaucoup de vous laisser, chers
parents, frères et sœurs chers.
Et en ce jour que, pour la dernière
fois, peut-être, nous sommes
réunis, je vois la grandeur de votre
sacrifice.

Le monde ignore que la vie religieuse
ne détruit pas les affections légitimes,
mais au contraire qu'elle les perfectionne.
Je suis triste, chers parents, frères
et sœurs bien-aimés, de vous
quitter mais la joie que je ressens
au fond de mon cœur ne peut être
échangée pour les joies humaines.
Eure l'épouse de Jésus, est-il pour
moi une plus grande gloire? La ma-
jesté même d'une reine s'efface
devant une humble épouse du roi
des rois.

Ensemble, Parents bien-aimés,
faisons taire les sentiments purement
humains, et, à la place d'un
chant d'adieu, que nos cœurs émus
entonnent l'hymne de la reconnaissance:
Magnificat anima mea Dominum.
Merci, mon Dieu, pour l'honneur
que vous faites aujourd'hui à
notre famille et savez moi-même
vous béli pour la grâce dont vous
daignez me gratifier.

Dans quelques heures je quitterai
donc le foyer qui m'a vu naître
pour gravir à la suite du Divin
Maître, le rude sentier de la per-
fection. J'ensevelirai dans le silence
de cloître les amitiés trompeuses
du monde; aussi dans cette
oasis bénie, la rosée divine en don-
nant le coup de mort à ces herbes
venéneuses fera briller d'un nouvel
éclat la rose si belle de l'amour
filial. Des lèvres de l'âme consacrée,
nombreuses et ferventes sont
les prières qui s'élèvent jusqu'au
trône de Dieu pour redescendre en
pluie de grâces et de bénédictions
sur les êtres chers qu'elle a quittés.
Toujours, parents chers, je me
souviendrai de toutes vos bontés
et de votre inlassable dévouement
déployé pendant les nombreuses
années que j'ai passées sous
le toit paternel. Et c'est le cœur
gonflé par les larmes que je vous
fais ces adieux qui resteront à
jamais gravés dans mon cœur.

Oh! laissez-moi, mon Dieu, re-
cueillir en moi-même mes plus
chers, mes plus chers souvenirs de
ces lieux. Laissez-moi réunir, en
vous, tout ce que j'aime et faire
mes derniers adieux.

Adieu, chers parents, vous dont
le cœur m'entourait de tendresse
et dont le zèle pur m'apprent le dé-
vouement. Je me rappellerai tou-
jours, gardez-en la promesse, ce
qu'à ses parents doit l'enfant.

Adieu! chers frères et sœurs,
compagnons de ma vie.

Adieu, chères compagnes, chers amis.

Adieu! tout ce que j'aime et tout ce que je quitte.

Le ciel est éternel et la terre
passée vite et lorsque nous franchi-
rons joyeusement le seuil de l'éter-
nité là nous nous réunirons de
nouveau, là la famille sera com-
plète et alors ce sera pour tou-
jours.Vos petite,
à Saint-Casimir,
ce 2 février 1934.

LUCE-AIMEE

COURRIER des ABEILLES

Sans espoir — J'aime toujours
recevoir vos confiantes missives et
savoir ce qui brode de rose ou de
bleu votre petite vie sans espoir!
Je constate qu'elle a de charmants
loisirs, et je me dis que, parfois,
Sans Espoir doit la trouver douce
et bonne à vivre. Je vous approuve
de garder cette indépendance mais
... il eût mieux valu, peut-être re-
pondre une petite lettre aimable
de remerciements en retour des
vœux et de l'invitation. S'il est
toujours gentil d'être délicate et
douce. Bonne chance, mignonne,
meilleurs espoirs, mille tendresses!
Comme toute autre abeille, vous
avez droit à votre espace dans nos
Bourdonnements.

Ombre d'un soir — Je vous exau-
ce avec un grand plaisir. Soyez
abeille diligente et affectionnée,
l'enverrai votre lettre à Petite Ma-
lade. Revenez.

Benjamin — Le printemps trans-
forme ma petite Benjamin. Mer-
veilleusement il active ses espoirs
et ses amours, lui chantant mille
promesses berceuses! Comme ce
doit être bon à un jeune cœur ar-
dent et vibrant comme le vôtre!
Aussi je souris à tous vos petits
bonheurs souhaitant qu'ils forment
bientôt le grand bonheur dont vous
rêvez et pour lequel vous semblez
créer. Combien je désire que la vie
conservé toujours frais et toujours
grands vos idéals d'aujourd'hui
afin que vous puissiez les vivre
dans toute l'intensité de vos en-
thousiasmes. Alors comme la vie
vous donnerait de grandes et bel-
les ivresses, comme vous trouveriez
bon la vie et l'aimer! — Vous me
dites toujours si gentiment que
vous aimez la ruche et la reine!
Comment ne vous aimerais-je pas
gras pour ce bel avenir qui m'est
si cher encouragement. Merci pe-
tite amie. Je publierai ce que vous
m'envoyez.

Flots bleus — Je sais bien tout
ce qu'à d'ingrat votre tâche et je
comprends très bien que souvent
vous en soyez lasse infiniment.
Aussi, je sympathise de grand
cœur avec toutes les petites Insti-
tutrices ardentes et sensibles com-
me vous. Si votre tâche a son mau-
vais côté, elle en a un autre où ap-
paraît toute la sublimité de votre
inlassable dévouement, toute votre
abnégation, toute la semence de
grandeur et d'amour qu'il est bon
et consolant de voir germer dans

les petites âmes. Et afin de bien
l'aimer votre tâche, afin de la faire
plus belle et féconde, il faut
fermer les yeux et son cœur au
mauvais revers pour ne voir et ne
comprendre que le noble et le
beau. Avec le printemps, c'est la
promesse de la grande vacance qui
vous console. Puisse tout vous sou-
rire avec eux comme vous souriez
à votre fidèle tendresse.

Viens près de moi — Aller près
de vous, mais, ne serait-ce pas
prendre la place d'un autre beau-
coup plus cher à votre cœur que
je l'est Grande-Sœur? Puisque
vous vous faites de moi l'idée d'une
âme compréhensive et consolante,
mieux vaut, peut-être que vous ne
connaissez que d'âme et d'esprit
fin que ne se détermine en rien la
belle image que vous représentez
votre imagination. Votre sourire
ne semble si confiant et si tendre
que j'aimerais bien que vous me le
conserviez toujours ainsi! Goûtez
avec une gourmandise d'enfant les
premières caresses printanières et
revenez-moi, heureuse petite fil-
le!

Colombe de l'Ilot — A la bonne
heure, ma petite colombe a fait des
accordailles avec Dame Espérance,
ce qui me réjouit grandement. Car,
que vil-on de bon, qu'approuve-t-on
de consolant, de satisfaisant quand
on n'espère rien? L'espérance, c'est
tout ce qui nous attache à la vie,
tout ce qui fait nos rêves, nos am-
bitions, tout ce qui pare nos idéals
et nous les fait atteindre. Pourquoi
se lasser d'elle? J'espère qu'un jour
je pourrai réaliser ce désir de tou-
tes mes abeilles. Espérez avec moi!

Qui rit à tout — Pauvre mignon-
ne, pleurez sur mon épaule ce gros
chagrin puisque ce vous est bon!
Vous savez bien que je reçois tous
les blessés, tous ces cœurs meur-
tris, déchirés, désespérés, que mon
plus grand désir est de les aimer
tendrement pour les mieux soigner,
vite les guérir et leur redonner un
nouvel envol avec l'espoir, la con-
fiance. Les hommes ne sont pas
tous des infâmes, mais ceux-là qui
tendent tous les filets possibles
pour prendre les cœurs féminins
trop confiants ou trop avides de
tendresse, pour les faire pleurer et
souffrir, ceux-là ne sont pas dignes
de l'amour vibrant, fidèle et sincère
qu'un cœur de femme sait accor-
der. Pourquoi regretter ces chas-
seurs de cœurs, souffrir et pleurer
pour eux? Reprenez-vous, ma pe-
tite, et si vous le pouvez et sentez
que vous avez toutes les aptitudes
à la santé d'une infirmière allez à
cette tâche qui donne beaucoup de
satisfaction en retour de tout ce
qu'elle demande de sacrifices et
d'abnégation. Avec cette grande
ambition s'oubliait plus facilement
le malheureux amour qui vous ré-
volte et vous fait mal. C'est de toute
mon affection que je vous écris:
bon courage et bon espoir!

Violette des Prés — Je vous com-
prends vous me comprenez, nous
nous comprenons, quelle agréable
conjugaison! Aussi je n'ajouterais
aucun commentaire à ce qui con-
cerne le début de votre lettre et
avec mon meilleur sourire, je signe
la paix. Est-ce bien? Il fallait faire
la grande demande pour deux puis-
que les joies des grands bois ne sont
pas pour moi. Vous n'y avez pas
manqué, je suppose? Continuez de
vous bien amuser, de répandre tout
votre parfum chargé d'effluves
printanières, continuez de m'écrire
souvent et longuement. Vous souve-
nez-vous que j'aime tout ce que vous
écrivez, même aussi tout ce que
vous n'écrivez pas!

Chanteuse de Blues — Bienve-
nue! Je publierai.

Jocelyne — Vous êtes toute gen-
tile sous votre coiffe et je vous ac-
cueille comme je vous souris, de
tout mon cœur. Vous me revien-
drez afin que bien vite j'apprenne
à vous mieux connaître pour mieux
vous aimer.

Miss Thé Rieuse — J'espère que
ce vilain mal a fui bien loin de
vous et que, maintenant, plus rien
ne troublera votre ciel! J'aime vous
retrouver d'âme plus sereine et de
cœur plus joyeux. Mêlez vos es-
poirs et vos chants aux ardeurs
printanières et revenez-moi dans la
plénitude d'un bonheur complet.
Vous verrez combien je saurai me
réjouir en vous voyant heureuse.

Secret — Je vous accueille de
grand cœur et tous m'imiteront
quand ils vous verront bourdonner.
Venez!

Princesse — J'aime vous retrou-
ver. Bienvenue toujours!

Souffle d'espoir — L'amour vien-
dra, son heure venue, vous souffler
au cœur d'heureux espoirs. Atten-
dez tout doucement en jouissant
gaiement de votre belle jeunesse.
Mais oui, il faudra venir au cour-
rier comme dans les bourdonne-
ments prendre votre part de miel.
Bons succès dans vos entreprises.

Fleur de Rives — Votre lettre
me fait sourire. Toute belle,
elle est l'image de votre cœur se-
rein, elle est sans nuages et sans
ombres. Comme on connaît vite, par-
fois, à l'espoir et à l'amour! De
toute mon affection pour vous je
souhaite que le printemps continue
de vous tonifier ainsi et de vous
rendre très heureuse. Je vous redis
toujours avec une joie sincère.

Jeune Malapétite — Adressez-
vous aux Amitiés Franco-Canadiennes,
91, blvd Richard-Lenoir, Pa-
ris, XI, France. Vous vous exprimez
très gentiment et j'aime votre façon
de m'écrire. N'allez pas vous gêner,
alors. Souvenez-vous.

Toujours joyeuse — Pour répon-
dre au vôtre, voici un bon sourire
de
GRANDE SOEUR

Bourdonnements

A NOTER: Chaque Abeille et
Bourdon n'a droit dans ces colon-
nes qu'à la publication de soixante
mots par semaine. Les communi-
qués doivent être écrits à l'encre,
au recto et dans l'ordre habituel.
Les correspondants ne devront
l'avenir échanger aucune lettre per-
sonnelle par l'intermédiaire de la
directrice. Ceux qui désirent
créer ici des relations épistolaires
devront publier leur adresse dans
ces colonnes: nous ne réadres-
sons de lettres à qui que ce soit et
sous aucun prétexte.

Sentinelles — L'imagination peut
griser bien des heures de la vie si
on ne la bride pas mais, je crois
que la vraie tristesse vient du
cœur. Est-ce votre avis? Et je vous
pose une question ainsi qu'à tous
les amis de la page: A-t-on une
destinée?

Un sourire — L'amour? Mais, ça
vient tout seul, allez. Et, parfois
C. DROLE

Sentinelles — Voilà une question
embarrassante. Mais, pour ma part,
j'aime la jeune fille craintive et ti-
mide, au cœur ardent, sous sa
froideur apparente. J'aime aussi
la jeune fille expansive, joli papil-
lon volage, mais susceptible de dé-
vouement. A nous de fixer notre
choix!

FERNAND

Sursus Corda — Habemus ad
Dominum. Je vous remercie de votre
réponse à ma question. Je n'a-
vais pas mentionné votre nom en
effet, mais toute bonne idée avait
droit d'y faire sa réplique! Vous
êtes nouvelle à la page, sous ce
pseudo du moins. Il me semble
vous reconnaître sous ce voile
Revenez encore.

Sentinelles — Enchanté de la ré-
ponse et comme vous je dis, il faut
aimer. Cette pensée par exemple
qui dit que: "La vie est un som-
meil, l'amour en est le rêve, et
vous aurez vécu si vous avez aimé".
C'est en effet ce qui doit nous
faire réfléchir. Mais dans l'attente
d'aimer, ne nous est-il pas venu à
l'esprit, à tous de nous arrêter sur
le bord de la route et de nous
demander ce que sera
l'avenir? Patience, à chacun
de nous, notre tour viendra. Oh!
l'amour, c'est une rose qui un jour
se glisse sous nos pas et nous ap-
prend à sourire!

UN SOURIRE

Constance — Comme vous avez
de belles pensées pour moi, dans
votre solitude, le soir! J'en suis si
heureuse que je ne sais comment
vous remercier! Dites, aimez-vous
la grande paix des soirs et cette
folle allure qu'elle donne à notre
imagination?

SENTINELLE

Magie Blanche — J'accepte de
tout cœur votre aide, elle me pa-
raît puissante. Mais dites... Où vous
cachez-vous pour faire votre ma-
gie?

C. Drole — C'est un peu attran-
nant; je ne suis pas encore assez
vieille; je puis me guider seule.
Merci de votre offre et revenez-
moi.

Grande Soeur — Je seconde Pe-
tit Pois Vert et Bébé de Vingt Ans
pour un feuillet de Grande
Soeur. C'est avec plaisir qu'on la
lire.

Violette des Prés — Je suis un
Flocon de Neige privilégié: l'at-
mosphère hospitalière du rucher
me conserve "frais", joyeux et pim-
pant! Ne soyez pas effrayée de ma
froideur, gentille Violette, et lais-
sez-moi cueillir le doux parfum de
votre chère amitié.

Jacasse — Ici-bas, tous les lilas
meurent. Tous les chants des oi-
seaux sont courts. On rêve aux
"amours" qui demeurent toujours.
toujours.

FLOCON DE NEIGE

Fée du Rucher — J'espère que
vous possédez de nombreux pou-
voirs, et si votre succès est grand
vous serez en vogue parmi nous.

LYS DES PRAIRIES

Fernand — Mes félicitations!...
"Sur la crise" est bien pensé et
bien dit. Et puis vous savez, je
serai pas la dernière à dire "Ouf!"
quand elle nous aura tiré sa révé-
rence!

LES MODELES POUR LES JEUNES



Casimirienne — C'est toujours
un bonheur de se voir comprise.
Mais ça l'est doublement, quand
cette compréhension nous vient
d'une nature délicate. Maintenant
vous pourriez me téléphoner sou-
vent, n'est-ce pas?

Colombe de l'Ilot — Merci, gen-
tille Colombe, de garder un aussi
bon souvenir de cette chère L. Je
lui ai fait part de votre message,
et son amitié vous demeure tou-
jours...!

FLEURDALE

Amoureux des grands bois —
L'amour se fait-il meilleur en plei-
ne forêt qu'en pays désert?

Avocat plumé — Je vous réserve
une cause des plus intéressantes,
si vous voulez bien vous mettre à
ma disposition... est-ce drôle ou
peu. Quelqu'un veut me donner un
autre nom, et moi, je dis: non!

Bijou d'amour — Est-ce un gros
bijou d'amour? Est-il en diamant,
en or ou en chair? Puis-je en acheter
un et à quel prix?

Senorita — Jouez-vous de la gui-
tare, belle señorita? Si oui, j'irai
vous chanter quelques belles ro-
mances amoureuses et vous m'ac-
compagnerez. Est-ce de votre goût?
J'aime la guitare et l'artiste aussi!
MAURICE CHEVALIER

Gracieuse — J'ai déjà, par le pas-
sé, lancé un appel à la page qui
est tombé sans écho chez vous. Je
vous en garde si bien rancune que
cette fois c'est à Fleur du Souvenir
que je m'adresse pour dire: Notre
première entrevue m'a donné un
désir intense de nous mieux con-
naître... Comprenez-vous?

Etoile de Naples — Je vous pré-
sente le dessert qui vous dira com-
bien grande serait ma joie de vous
donner tangiblement
UNE CARESSE

Adrien — Blottie dans mon fau-
teuil, je laissais mon âme se ber-
cer dans de douces rêveries; et les
rayons d'amitiés qui me parve-
naient de vous réchauffaient mon
cœur de quelque peu glacé par la
froideur de cet hiver rigoureux.
BEBE DE VINGT ANS

Sans Espoir — La vie a de bons
côtés pourtant, quand on sait la
comprendre. Alors, pourquoi être
"Sans Espoir"? Est-ce indiscret de
vous le demander?

Myrta aux yeux noirs — Les
miens aussi sont noirs. En déchif-
friez-vous tout le mystère si je vous
les laissais voir? J'aimerais bien
vous connaître, pourquoi? Je me
le demande.

MYSTERIA

Brunia — Gare au pessimisme,
petite amie! Il faut avoir foi en
l'avenir et oublier bien vite les vi-
lains rêves.

Opale — Attention aux vilains
coups de dents, car je pourrais
bien avoir un peu de rancune; mais
non, j'espère que vous accepterez
de faire la paix avec moi.

C'est Drôle — L'amour vient
tout seul, dites-vous? Mais comment
faire pour ne pas le laisser partir?
Il peut bien s'en aller comme il
est venu. Là ce n'est plus drôle!
CROQUEMITAINE

C. Drole — Je connais très bien
une jeune fille de votre village;
ses initiales sont L. B., fille du
maître. La connaissez-vous? Si oui,
bonjour-là pour moi.

CASIMIRIENNE

Colombe de l'Ilot — Les temps
froids que nous avons eus cet hi-
ver m'ont retenue souvent reclusé à
la maison mais avec le beau prin-
temps je vais sortir de mon iner-
tie et j'espère que nous aurons
bientôt l'occasion de nous voir.
J'admire les beaux sentiments que
vous éprouvez pour moi et je vous
rends le réciproque.

CASIMIRIENNE

A Tous — Qui veut correspon-
dre avec
PETIT MESANGE

Mme Virginie Pelosa — Bravo!
le docteur J. P. est mort martyr.
C'est bon signe, les femmes com-
mencent à chanter.

Jacasse — A vous, revient l'honneur
A vous, revient l'honneur
A vous, revient l'honneur
Qui se fait à la Page.
Alors, tous nous devons
Félicitations
Qui charme tout le monde.
LILAS DE MAI

J'aime et j'espère — Je vous en
prie, ne me faites pas la révé-
rence, présentez-moi plutôt votre
petite joue que je la baise, car
moi aussi je sais "Aimer et Espé-
rer".

Pierrette L'Heureuse — Vous
êtes heureuse, Pierrette? Parce que
vous savez faire du bonheur, je
rager? Donnez-moi un peu de votre
petit cœur et je deviendrai Pierrot
L'Heureux.

PIERROT ROI

L'heure de la souffrance!

(Par le R. P. André Marie, O.F.M.)

Or, Dieu est toujours Père. Il ne
faut jamais se scandaliser s'il sem-
ble parfois frapper, et si, de fait, il
trappe. La souffrance est provi-
dentielle. Elle pave un ciel plus
beau, exerce notre indéniable et fré-
quente fragilité, attire la bénédic-
tion divine, enlève l'âme des sen-
tiers dangereux ou pervers, aide
l'homme à mener une conduite
plus chrétienne et une vie plus sé-
rieuse, même l'humanité au devoir
qu'elle massacre si souvent. La
souffrance est quelque chose de
sacré. Lorsque nous l'acceptons
avec résignation et confiance de
Celui qui l'envoie, elle nous détache
de tout ce qui nous rive aux
pauvretés de la terre et nous nous
vers Dieu, pour qui seul nous fu-
mes créés.

Souffrir, c'est se lamenter sur un
calvaire. Sur le calvaire on ren-
contre une croix. Sur la croix, on
aperçoit un Dieu mourant pour le
coupable. Au pied de la croix, on
admire une femme au cœur trans-
percé du glaive de la plus indi-
cible douleur, femme sans péché
prenant sa large part du martyre
du Sauveur par amour de ceux et
de celles qui le torturent.

Héritiers du grand péché d'A-
dam, voyageurs incertains en cet
exil de la vie, nous souffrirons
toujours. Plus beau est notre pays
véritable, plus élément notre vrai
finement, moins ingrate notre ré-
elle demeure. Dieux déchus, nous
nous rappelons notre vieille non-
blesse; nous n'ignorons pas notre
primitive grandeur. Sans cesse,
nous aspirons à ce trône si tôt
écroulé. Sans fin, nous recher-
chons notre félicité première si ra-
pidement disparue. Nous ne som-
mes point bâtis pour la vie pré-
sente; elle est trop fuyante et trop
petite à la fois. Don de la libéra-
lité divine, et non pas un droit, le
ciel rassasierait notre faim de joies
parfaites, ou du moins assurées, et
comblerait notre besoin instinctif de
paix sans mélange. Dans la mesure
de notre faiblesse et les bornes de
la grâce, il nous appartient donc
de le mériter quelque peu.

Ici-bas, que nous le voulions ou
non, nous trouverons toujours des
événements et des êtres pour nous
remettre en mémoire notre dur
exil journalier. D'une façon ou
d'une autre, tôt ou tard, l'homme,
en effet, expérimente le pèlerinage
de sa vie, et achète, d'un prix par-
fois très cruel, son éternité.

Ce qui est vraiment pénible dans
la souffrance, ce qui renferme, au
fond, toute sa vivacité, c'est de ne
point savoir souffrir. Quand nous
souffrons, quand la Providence
nous visite un peu rudement, au-
sens humain, pardonnons-nous en Elle
et répétons ce grand cri du Sau-
veur respirant: "Mon Dieu, je re-
mets mon âme entre vos mains".
Si nous pleurons, et il faut, par-
fois, si souvent, pleurer; pleurons
doucement, filialement, amoureu-
sement, comme Madeleine, aux
pieds de son Bon Maître; sachons
rester debout, comme Marie, au bas
de la croix fumante du sang de son
Fils et de son Dieu. Rapprochons
alors nos peines et nos tourments
de l'Homme-Dieu. Après de son
calvaire nous constaterons bientôt
que notre calvaire n'en est déjà
plus un. Comparons nos propres
douleurs aux douleurs de nos frères;
elles se multiplient si souvent
à notre insu et elles portent si sou-
vent, à côté ou très loin de nous,
le cachet de la plénitude qui ren-
verse. Songeons alors que nos dou-
leurs contribuent, ainsi surnaturali-
sées, au salut des âmes, comme la
"bonne souffrance" de nos frères,
à notre insu, aide puissamment à
satisfaire pour toutes nos défail-
lances quotidiennes, pour tout ce
que notre nature affaiblie et des-
cendant nous ôte de bien, de ver-
tu et de sainteté. Car, rien ici-bas
ne se perd. Tout se tient et s'en-
chaîne. La communion des saints,
cruellement pratiquée, nous reconfor-
tera toujours en ces heures som-
bres et ces instants de ténébreuses
épreuves. Le péché de l'un est ex-
pié par la souffrance de l'autre.
La douleur de celui-ci achève
celui-là vers le devoir qu'il ou-
bliait et le salut qu'il méprisait.
Bien n'est fatal dans notre exis-
tence, Dieu permet ou souffre tout.
Une Providence délicate veille sur
chacun de nous et nous destine
une mission à remplir.

Mission de dévouement obscur,
ignoré, méconnu, insoupçonné de
celle qui vieillit près des berceaux
des morts abandonnés, s'épuise
seule au vieillard dont elle se
constitue la consolatrice et l'ange,
le ou sacrifie, dans le cloître et le
monde, à toutes les nobles causes.
Mission, tout d'abord, de la mère de
famille chrétienne, aux devoirs si
petits et ensemble si sublimes, pré-
nant une âme naissante et la diri-
geant vers Dieu, toute une vie, avec
des immolations, des douleurs et
des sanglots. Mission publique d'o-
rientation, de direction et de sanc-
tification du chef laïque

Colonisation et agriculture

Le retour au bon sens

En ces derniers mois peu de questions ont été aussi débattues que celle de l'établissement des Canadiens chez eux.

C'est un signe de retour vers le bon sens, mais c'est aussi que nos paroisies débordent de gens qui ne savent que faire pour gagner leur subsistance.

Au royaume du Saguenay, dans la seule paroisse de Jonquière, 800 familles de chômeurs. Et tous ces gens sont d'anciens agriculteurs, vivant au centre d'une région agricole importante où, du moins, devraient l'être; dans un pays où pour d'immenses étendues les familles canadiennes ne peuvent défricher le sol et l'ensemencer à leur bénéfice, parce que les forêts de chez nous ont la propriété de gens avec qui les défricheurs du pays du Saguenay ne sont pas apparentés.

Dans Charlevoix, c'est partout, dans chaque paroisse, dans tous les bouts de rang qu'on rencontre des familles nombreuses habitant à cultiver un sol riche par endroits, pauvre plus souvent, mais de culture difficile toujours. C'est un pays aux gens robustes, économes, travailleurs et passionnément attachés au sol de leurs montagnes. Resserrés entre les crêtes des montagnes et le Saint-Laurent ils sont forcés d'aller ailleurs pour établir leurs enfants. Pour un temps ils tournent leurs regards vers les riches terres du pays du Lac-Saint-Jean, qu'on a vendues à d'autres.

On les compte par milliers dans Québec, Montréal, mais surtout aux Etats-Unis.

On ira cette jeunesse charlevoisienne?

Des régions de Rimouski et de Témiscouata sont parties des milliers de familles pour s'installer dans les villes de Fall River, de Taunton, de New-Bedford, de Lewiston. Et pourtant ces pays vides de population auraient pu faire vivre convenablement tous ces Canadiens, s'ils eussent pu s'établir chez eux.

Ceux qui résident présentement sur les terres matapiédiennes, rimouskoises ou témiscouataises voudraient établir tous leurs enfants auprès d'eux. Et ils savent qu'ils le pourraient, s'ils pouvaient entrer en possession des terres découvertes par leurs ancêtres, qui en mourant les leur laissent pour s'continuer l'œuvre de civilisation que nos pères ont commencée sur ce continent.

Ces gens sont de robustes gaillards que l'Etat a intérêt de garder à la terre.

Il en est de même dans la Beauce, au pays de Dorchester, dans tous les cantons de l'Est.

C'est encore plus dans les comtés de Saint-Hyacinthe, de Saint-Jean, d'Herbyville, de Chambly, de Verchères, de Beauharnois, de Soulanges, de l'Assomption, de Richelieu, de Bouché, d'Yamaska, de Nicolet, où il ne reste plus de colonisation à faire, où pratiquement toutes les terres sont prises, mais où les familles sont nombreuses et terribles dans l'âme.

Un exemple démontrera bien quelle est la situation dans ces pays de chez nous.

En 1871, lors du premier recensement après la Confédération, la population du comté de Nicolet était de 33 000. Ce comté avait ses limites actuelles, et il restait alors des terres à défricher.

Soixante ans plus tard, en 1931, le chiffre de la population est baissé à 28 000. Et pourtant, durant ces 60 ans, dans toutes les familles, les enfants étaient nombreux. Aussi, si vous faisiez un voyage dans l'Etat du New-Hampshire, au pays

voisin, et que vous demandiez aux 150 000 Canadiens ou descendants de Canadiens travaillant pour le compte des industries de l'Oncle Sam qui nous font concurrence, où ils sont nés, ils vous répondraient: "Je viens du comté de Nicolet", ou encore, "Je suis né ici, mais mon père, mon grand-père, sont venus au monde dans le comté de Nicolet, au Canada".

Et nous n'avons pas encore fait mention des familles campagnardes des comtés de Rouville, de Missisquoi, de Huntingdon, où les enfants viennent au monde avec un œil tourné vers les pays du sud, où se trouvent la plupart de leurs parents.

Et que dire maintenant des familles canadiennes du pays des Trois-Rivières? Des cultivateurs qui naissent avec une hache dans la main, tellement l'atavisme est fort en eux, mais qui ne peuvent depuis longtemps trouver à établir leurs enfants dans la région qu'ils habitent.

D'après une enquête faite par l'U.C.C., il se trouverait dans ces paroisses plus de 60 000 jeunes gens en âge de s'établir, de se marier, mais qui ne le peuvent.

Bien de surprenant qu'on porte attention à la question de la colonisation dans ces foyers où l'attachement au sol national est naturel.

Ne pouvant plus aller s'établir au pays voisin, les villes canadiennes des défriches de sans-travail leur étant fermées, que vont devenir ces jeunes?

Il s'intéressent maintenant plus que par le passé aux choses de leur pays. Ils ont appris de la bouche d'un évêque encore jeune et bien au fait de nos conditions que le capital humain a une valeur pour l'Etat. Ils savent que dans notre pays il se trouve des milliers, des millions d'acres de bonne terre arable à défricher; ils constatent que si ça va si mal chez nous c'est justement parce que trop de Canadiens sont allés s'établir en pays étranger, et ils se demandent pourquoi on ne ferait pas pour eux ce qu'on a fait pour tant d'autres, qui n'étaient pas de chez nous.

Enfin, on par comprendre que politiquement et économiquement parlant il est de l'intérêt du pays que les fils de nos cultivateurs puissent s'établir au pays, sur de bonnes terres arables à défricher. C'est un retour au bon sens qui s'impose.

Que l'élite de notre société qui a toujours favorisé la prise de possession de nos terres par d'autres voie que d'un mauvais œil, ce ne soit personne, mais ce n'est quand même.

Nous admettons que cette nouvelle orientation de notre politique est rendue plus difficile par le gaspillage que nous avons fait de nos terres arables, de nos ressources naturelles, en faveur de gens qui ne prenaient pas ces terres pour s'y établir, ni pour les faire défricher par leurs enfants, et nous comprenons que de ce fait nous sommes acculés à une situation étrange.

Comme en 1850, nos compagnes se remplissent de jeunes gens qui ne savent où aller, et dont les parents ne savent que faire. Et parce qu'aliénées, nos terres sont plus rares et souvent difficiles d'accès.

Et les moyens à disposition pour les aider sont précieuses.

Et tout cela se complique de ce fait, que nos centres urbains, voire même nos villages, sont remplis d'anciens agriculteurs que l'Etat doit faire vivre.

C'est pour ces derniers que cette année encore on demande de continuer la politique du Retour à la Terre.

Que fera-t-on de tout ce monde? L'Etat peut-il leur payer des rentes indéfiniment?

Et s'il le pouvait, serait-ce désirable? Ne vaudrait-il pas mieux prendre le moyen de faciliter leur établissement au pays?

Si nous nous rangeons à cette dernière politique, il faudra nécessairement que l'Etat fasse rentrer

dans le domaine public une partie de nos terres aliénées pour des raisons plus ou moins valables, au dire de certaines gens, et de les mettre à la disposition des familles d'anciens agriculteurs des villages qu'on retournera à la campagne, et des fils de cultivateurs qui sont à la recherche d'un établissement.

Comme les moyens font défaut pour venir en aide à cette foule de chômeurs, espoir de la race, il faudra peut-être recourir à des emprunts.

Au moins cet argent servira à quelque chose de profitable.

Nos fautes politiques et économiques depuis un siècle nous ont mis dans une position anormale. Nous tournons dans un cercle vicieux. Qu'on en sorte et au plus vite. Ça presse.

En économie politique, le retour au bon sens chez nous signifierait, qu'on déciderait de permettre aux Canadiens de s'établir sur les terres que leur ont léguées leurs ancêtres.

Qu'on imposerait aux gens s'il faut la conscription du travail, comme on le fait dans certains camps, mais où les travaux exécutés sont d'utilité peu pressante; qu'on achèterait des campagnes dont les villes sont remplies et qui vivent aux frais de l'Etat, on ferait ouvrir des chemins dans nos forêts au sol arable;

qu'on leur ferait faire des défrichements;

qu'on y bâtirait des maisons pour y recevoir des colons;

qu'on leur donnerait l'avantage de se choisir un lopin de terre, d'avec du travail intelligent, la famille pourrait frayer sa subsistance; qu'on permettrait aux fils de nos cultivateurs d'aller s'emparer de ces champs nouveaux, d'y développer leur activité, de se créer un domaine qui leur permettrait de fonder un foyer et d'y élever honorablement une famille.

Cette politique ne coûterait pas aussi cher que le prétendent ceux qui ne connaissent rien aux choses de la colonisation, ou que l'affirmation ceux qui savent le contraire, mais qui brouillent à plaisir les données de ce problème afin d'avoir des raisons publiques de ne rien faire pour faciliter l'établissement des Canadiens sur les terres de leur pays, qui font tout leur possible pour que ceux qui détiennent les terres publiques, sans les défricher, sans les cultiver, sans songer à y établir leurs enfants, puissent les exploiter à leur bénéfice.

En 1931, au pays du Témiscouata, le gouvernement favorisait l'établissement de plus de 700 familles. Ces gens venaient pour la plupart des centres industriels, tout comme les retours à la terre; gens que l'on dit incapables au défrichage des terres nouvelles. L'endroit choisi, totalement inhabité, sans chemins, était un beau pays de montagnes recouvertes d'une épaisse forêt de feuillus où se distinguent l'érable, le hêtre, le merisier, et de confuses ou l'on trouve l'épinette blanche, le sapin, le cèdre.

Ces terres étaient de défrichement difficile et la confection des chemins y fut coûteuse. Cependant le voyageur qui maintenant passe par cette région peut voir là, plus de 1100 familles dans huit paroisses nouvelles. Des églises et des presbytères sont bâtis, des centaines de maisons sont construites, dans chaque paroisse on trouve des écoles; des gardes-malades résident aux principaux postes. Et pour tout cela, moins de \$100,000 par canton furent dépensés. Et pourtant que de terre défrichée!

L'aide accordée à ces gens est moins considérable que celle qu'on a dû donner à ceux qui, en nombre égal, sont restés à ne rien faire dans les villes, si ce n'est à se faire payer des rentes, cependant que leurs enfants apprennent que l'Etat est obligé de les faire vivre, et qu'eux, ils n'ont aucun devoir; quand ils n'apprennent pas pis que cela dans leurs fréquentations aux diverses associations urbaines, ou encore dans celles de leurs amis des lupanars, des boîtes de nuit, des taudis et des tavernes.

Il est temps qu'on revienne au bon sens, que ceux qui gouvernent s'occupent de la chose publique pour le bénéfice de tout le public, et que ceux qui ont des enfants à établir n'oublient pas que si l'Etat a des devoirs envers eux, leur premier devoir à eux c'est d'aider eux-mêmes à l'établissement de leurs enfants, du moins dans la mesure du possible.

Et ce sera le retour au bon sens. J.-E. LAFORCE

Lettre hebdomadaire

(Station expérimentale, St-Anne de la Pocatière, Qué.)

LE MELANGE A. P. V.

Une des récoltes fourragères les plus répandues dans cette province est celle du mélange (A.P.V.) avoine, pois et vesce. Elle est rendue populaire par sa culture facile en même temps que par la succulence et la haute teneur en éléments protéiques et minéraux de son fourrage.

Elle peut être récoltée soit comme foin pour alimenter toutes les classes d'animaux durant l'hiver si la pousse du trèfle ou de mil venait à manquer; soit encore comme complément en foin vert aux pâturages qui sont généralement appauvris vers le 15 août. Elle peut aussi servir comme plante-engrais, à celui qui a un silo, si le tourmentil et le blé d'Inde manquent; ou encore comme grain en la laissant pousser si la récolte de foin et les pâturages ont été bons.

Par ailleurs, s'il arrivait qu'une première récolte vienne à manquer quelque temps après son ensemencement, il est toujours possible de la remplacer avec l'A.P.V. même si l'on devait semer à la fin de juin.

Les proportions de semence recommandées par les Fermes Expérimentales sont de 2 minutes d'avoine, 45 livres de pois et 15 livres de vesce ou lentille à l'acre.

POUR AVOIR PLUS DE FILASSE Des 30 000 livres de paille de lin envoyées annuellement à cette Station par les cultivateurs du district de Québec, le pourcentage de filasse obtenu varie de 8 à 25. C'est dire que le lin est encore bien cultivé dans certains endroits quand il l'est mal à d'autres. Le bon lin ne coûte pas plus cher d'ensemencement, de récolte, d'expédition et de brayage que du mauvais.

En donnant une attention plus sérieuse aux caprices de cette culture quiconque peut obtenir, en plus grande quantité, une meilleure filasse qui donne aussi plus de qualité aux tissus et en rend la confection beaucoup plus facile.

Comment procéder alors? Faire l'ensemencement d'une bonne variété de lin du 10 au 23 mai au taux de 80 à 100 livres à l'acre afin que la paille ne soit ni trop grosse ni trop petite. Le terrain devra être bien ameubli par un labour d'automne et des hersages fréquents au printemps; autant que possible utiliser un retour de patates ou de toutes autres cultures sarclées.

La graine étant petite il ne faut pas semer plus profondément qu'un pouce. L'arracher à la main quand les feuilles et les têtes jaunissent; le lier en petites gerbes et le laisser sur le champ en amas de 6 gerbes durant près de deux semaines. Aussitôt qu'il sera bien mûri, il faudra le battre et l'épandre ensuite, pour environ six semaines, sur une prairie où les animaux n'ont pas accès et où l'herbe n'est pas trop longue. On aura la certitude que le lin est bien sorti, quand en broyant ensemble quelques liges les fils se détachent facilement des tiges et que les aigrettes se décolent du fil.

L'HABITATION DU VEAU En plus d'être convenablement et proprement alimenté, le jeune veau que vous réservez strictement pour l'élevage doit être gardé sous de bonnes conditions d'habitation. Dans l'étable, il est bon de le garder dans une loge bien ensoleillée, assez grande pour qu'il puisse prendre suffisamment d'exercice et munie d'une litière propre et abondante.

Durant l'été, il sera gardé à l'étable durant le jour afin de le protéger contre les violents coups de soleil. Durant la nuit, après que la température sera bien réchauffée on pourra l'envoyer au pâturage pour qu'il y trouve un abri pour le protéger contre les pluies froides.

Un bel exemple d'initiative

UN RAPPORT DU CERCLE AGRICOLE DE WICKHAM-OUEST A L'HON. ADELARD GODBOUT

CONFÉRENCES AGRICOLES

"Voici une organisation qui a compris toute l'importance de l'éducation agricole et qui a donné un bel exemple d'initiative aux cercles agricoles de la province de Québec", a déclaré (hier) l'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, en faisant allusion, au cours d'une entrevue accordée aux journalistes, à un rapport qui venait de lui être soumis par M. l'abbé Jean-M. Rousseau, secrétaire du cercle agricole de Wickham-Ouest, comté de Drummond.

"Nos cercles agricoles, dit le ministre, n'ont pas été constitués dans le seul but de permettre à leurs membres de retirer des bénéfices du gouvernement. Ils ont été formés pour rapprocher les cultivateurs, pour leur permettre d'étudier en commun les problèmes agricoles du jour et les soutenir dans leur marche vers le progrès. Le Cercle Agricole de Wickham-Ouest a compris l'importance du ministère et il a traduit cette intention en œuvres pratiques. Ses directeurs ont droit à toutes nos félicitations. Sans doute, d'autres cercles travaillent également à instruire le cultivateur, mais je ne crois pas qu'aucun d'eux ait poussé cette ambition aussi loin que le groupe de Wickham-Ouest. Si tous nos cercles suivaient l'exemple donné par les cultivateurs de Wickham-Ouest, nous constaterions rapidement une sensible amélioration dans notre économie agricole."

L'effort vers la "science agricole" fourni par le cercle en question mérite d'être connu du public. En 1933, les directeurs firent donner à leurs membres par l'agronome du comté ou des instructeurs du ministère de l'Agriculture une conférence mensuelle. Réunissant chaque fois au-delà de 75 à 80 cultivateurs, les directeurs décidèrent, en fin d'année d'assurer à leurs membres deux conférences par mois en janvier, février, mars et avril 1934, afin de les mieux préparer en vue de la prochaine saison de production. L'assistance ne fut pas moins considérable ni moins intéressée.

Accusant réception de ce rapport, l'honorable ministre de l'Agriculture répondit au secrétaire: "Vos directeurs ont accompli une œuvre louable en inaugurant de telles conférences sur les questions agricoles d'actualité. C'est là un excellent moyen de révéler l'importance de nos problèmes agricoles et de parfaire l'éducation du cultivateur."

Le Cercle Agricole de Wickham-Ouest fut fondé en 1893. Il compte aujourd'hui un total de 73 membres. Au nombre de ses principales activités, en plus des conférences agricoles, on remarque des concours de taureaux âgés et de jeunes taureaux, le maintien d'un club de jeunes éleveurs et d'un cercle de jeunes agriculteurs s'occupant surtout de la culture de la pomme de terre, un concours de luzerne, l'encouragement à l'élevage de bons animaux, etc. On peut dire que ce cercle fait beaucoup pour l'agriculture moderne non seulement par la théorie, mais par la pratique.

Comme le Grand Lac des Ours n'est que de 391 pieds au-dessus du niveau de la mer et que sa plus grande profondeur est de 450 pieds, le fond du lac à cet endroit doit être au-dessous du niveau de la mer.

D'après un recensement économique, la valeur des clôtures, bâtiments, baux, herbergements, abreuvoirs et autres améliorations dans les herbages du sud de la Saskatchewan, est en moyenne de 49 cents par acre.

Le centenaire de Jacques Cartier

A l'occasion des Fêtes du 4e Centenaire de Jacques Cartier, annoncées pour la période du 25 août au 3 septembre, au Canada, et auxquelles la France doit participer officiellement, toutes les personnes amies du Canada, de la France, ou de la culture française, et s'intéressant, par suite, à cette grande com-

mémoration, sont priées d'envoyer leur adresse, pour communication à ce sujet, aux Amis Franco-Canadiens, 91, boulevard Richard-Lenoir, Paris-XIe.

Cette revue informe en outre les amateurs, toujours en vue de ce centenaire, qu'elle va éditer incessamment, sous le tirage limité, un portrait-rapport de Jacques Cartier, reproduit d'après des documents de l'époque, par le célèbre peintre américain M. John Delisle Parker.

Exigez les meilleurs fertilisants

DEMANDEZ LES PRIX A

Coopérative Fédérée de Québec

130 ST-PAUL EST — MONTREAL

PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Demandez nos prix pour :

MIL, TREFLES ET MELANGES DE MIL ET TREFLES, BLE-D'INDE A DENT ET A SILO, OIGNONNETS ROUGES A REPLANTER ET ECHALOTES DE PRINTEMPS.

Pour vos graines de légumes, semez la première qualité. Vous aurez satisfaction avec les semences DERY.

GRATIS, catalogue français le plus complet du pays, pour toutes les variétés de légumes et de fleurs le mieux adaptées à notre climat.

HECTOR L. DERY Limitée

32, RUE NOTRE-DAME EST, MONTREAL

ALLIANCE NATIONALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

VIE — MALADIE — INVALIDITÉ — ACCIDENT — PENSION DE VIEILLESSE

Fondée le 11 décembre 1892, incorporée à Québec le 25 février 1893 et incorporée à Ottawa le 25 juillet 1917

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1933

616 succursales réparties dans tout le Canada et la Nouvelle-Angleterre

ALLIANCE NATIONALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

VIE — MALADIE — INVALIDITÉ — ACCIDENT — PENSION DE VIEILLESSE

Fondée le 11 décembre 1892, incorporée à Québec le 25 février 1893 et incorporée à Ottawa le 25 juillet 1917

OPERATIONS DE L'ANNEE 1933

616 succursales réparties dans tout le Canada et la Nouvelle-Angleterre

Nombre de certificats au 31 décembre 1933	33,249
Assurance en force au 31 décembre 1933	\$25,434,416.46
Capital au 31 décembre 1933	9,644,125.85
Actif au 31 décembre 1933	11,746,933.57

Le rapport financier et le rapport de l'actuaire font voir la situation financière exceptionnelle dans laquelle se trouvent nos assurés, qu'elle offre pour les nombreux avantages qui comportent ses certificats.

Relevé des recettes et des déboursés du conseil général, du 1er janvier au 31 décembre 1933			
CAISSE D'ASSURANCE-VIE		CAISSE D'ASSURANCE INFANTILE	
Balance au 1er janvier 1933	\$8,331,500.32	Balance au 1er janvier 1933	\$ 47,228.1
Recettes 1933	1,031,934.70	Recettes 1933	7,534.7
	\$9,363,435.02		\$54,762.8
Déboursés 1933	924,060.91	Déboursés 1933	3,088.1
	\$8,439,374.11		\$ 51,674.7
Balance au 31 décembre 1933		Balance au 31 décembre 1933	
CAISSE DES MALADES		CAISSE GENERALE	
Balance au 1er janvier 1933	\$1,094,954.15	Balance au 1er janvier 1933	\$ 8,957.0
Recettes 1933	155,339.39	Recettes 1933	212,480.4
	\$1,250,293.55		\$221,438.4
Déboursés 1933	114,552.01	Déboursés 1933	204,177.2
	\$1,135,741.54		\$ 17,261.2
Balance au 31 décembre 1933		Balance au 31 décembre 1933	

BILAN DU CONSEIL GENERAL AU 31 DECEMBRE 1933	
ACTIF	
Débitures	\$ 370,564.14
Prêts hypothécaires	1,101,260.45
Prêts sur certificats	1,015,514.97
En banque	80,660.35
En caisse	20,752.60
Immeubles	1,071,733.31
Argent en mains:	
Caisier	\$ 30.00
Agents	538.45
Intérêts dus	560.45
Intérêts accrus et non échus	174,715.50
Loyers dus	2,306.43
Valeur du marché des immeubles et des débiteurs en plus de la valeur dans nos livres	3,322.16
Contributions perçues et non transmises.	221,982.42
Caisse d'assurance-vie	\$14,430.05
Caisse des malades	2,879.74
Caisse d'assurance infantile	79.32
Caisse générale	6,060.72
	23,440.21
Moins sur certificats émis avant novembre 1906	249,231.25
Valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 1%	\$39,100.44
70 par les succursales	55.61
Prêts d'inspection et honoraires Re prêts hypothécaires	573.50

PASSIF			
Reclamations non ajustées:			
Caisse d'assurance-vie:			
Décès		\$42,130.20	
Invalidité		500.00	
Pension de vieillesse		6,965.72	
			49,595.92
Caisse des malades			6,136.13
			\$54,732.05
Dû aux agents, frais de voyages			
Dépôt Association des Emploies des postes de Montréal			253.17
Dépôt Protection mutuelle des Pompiers de Montréal			7,332.40
Intérêts payés par anticipation			1,571.82
			16,843.12
Contributions payées par anticipation:			
Caisse d'assurance-vie		\$23,047.94	
Caisse des malades		1,712.66	
Caisse d'assurance infantile		386.06	
Caisse générale		6,313.70	
			31,460.36
Dépôts Re prêts non remboursés			151.00
			112,313.74
Excédent de l'actif sur le passif au 31 décembre 1933			
			\$11,746,233.57

EVALUATION AU 31 DECEMBRE 1933		
Caisse d'assurance-vie		
Actif:		
Excédent des recettes sur les déboursés		\$ 8,439,374.11
Part des intérêts acquis		166,136.00
Part valeur du marché des immeubles et des déboursures en plus de la valeur dans nos Bureaux		154,848.37
Contributions perçues et non transmises		14,420.00
Placements sur certificats émis avant novembre 1906		249,237.89
		\$9,764,047.62
Passif:		
Réserve requise		\$5,780,705.44
Réclamations non ajustées:		
Décès	\$42,180.90	
Invalidité	500.00	
Pension de vieillesse	6,065.72	48,746.62
Contributions payées par anticipation		23,047.96
Intérêts payés par anticipation		14,850.15
		\$3,867,320.15
Surplus de réserve		\$ 3,896,727.47

Pourcentage de réserve 166.41%.	
CAISSE DES MALADES	
Actif:	
Crédit des recettes sur les déboursés	22,364.83
Part des intérêts acquis	22,364.83
Part valeur du marché des immeubles et des déboursures en plus de la valeur dans nos livres	26,226.79
Contributions perçues et non transmises	2,879.78
	\$ 1,187,412.64
Passif:	
Escompte régulier	\$368,202.00
Réclamations non ajustées	6,156.12
Intérêts payés par anticipation	1,804.79
Contributions payées par anticipation	1,712.65
	378,185.56
Surplus de réserve	\$ 809,247.08
Pourcentage de réserve 165.39%.	